

CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2012



Rapport d'activité

De gauche à droite en haut :

Tawakkol Karman (Yémen),
prix Nobel de la Paix 2011

Saad dîne El Otmâni,
ministre des Affaires étrangères
et de la coopération du Maroc

De gauche à droite en bas :

David Cameron,
Premier ministre du Royaume-Uni
Le Secrétaire général de l'Onu

Ban Ki-moon aux côtés de
Thorbjørn Jagland,
Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe

Édition anglaise

Council of Europe:
2012 Highlights

Tous droits réservés.
Aucun extrait
de cette publication
ne peut être traduit, reproduit,
enregistré ou transmis,
sous quelque forme
et par quelque moyen
que ce soit – électronique
(CD-Rom, internet, etc.),
mécanique, photocopie,
enregistrement ou
de toute autre manière
– sans l'autorisation préalable
écrite de la Direction
de la communication
(F-67075 Strasbourg Cedex
ou publishing@coe.int).

Photos
© Conseil de l'Europe

Mise en page
Les Explorateurs

Edité par le Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
www.coe.int

© Conseil de l'Europe, août 2013
Imprimé au Conseil de l'Europe

Table des matières

PRÉFACE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	5
COMITÉ DES MINISTRES	7
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE	11
Commission des questions politiques et de la démocratie	11
Commission des questions juridiques et des droits de l'homme	12
Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	12
Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées	12
Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias	13
Commission sur l'égalité et sur la non-discrimination	13
Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles	13
Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi)	13
Autres activités de l'Assemblée	13
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE	15
Coopération au sein du Conseil de l'Europe et avec d'autres instances	15
Suivi de la démocratie locale et régionale	16
Observation des élections locales et régionales	16
Inclusion des Roms	17
Participation des citoyens	17
Coopération ciblée et partenariats	17
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	18
Ratifications de la Convention européenne des droits de l'homme et de ses protocoles	18
Diminution du nombre d'affaires pendantes	18
Election des juges	19
COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME	20
RELATIONS EXTÉRIEURES	23
Politique du Conseil de l'Europe à l'égard de régions voisines	23
Relations avec les organisations internationales – Nouveaux bureaux de liaison	23
PLANIFICATION POLITIQUE ET CONSEIL POLITIQUE	25
Écoles d'études politiques	25
Conseil politique	25
DIRECTION GÉNÉRALE - DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT	27
Mécanismes de suivi	27
Protection des droits de l'homme : questions spécifiques	30
Justice et coopération judiciaire	32
Droit constitutionnel : Commission de Venise	33
DIRECTION GÉNÉRALE - DÉMOCRATIE	35
Gouvernance démocratique	35
Sociétés : vivre ensemble au XXI ^e siècle	36
Accords partiels	38
ACTIONS SUR LE TERRAIN ET MOBILISATION DE RESSOURCES	41
Pays du voisinage au Sud	41
Europe du Sud-Est	42
Europe de l'Est, Caucase du Sud et Asie centrale	42
Mobilisation des ressources et relations avec les donateurs	43
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	45
COMMUNICATION	47
Relations avec les médias	47
Relations publiques et publications	48
BUDGET 2012 DU CONSEIL DE L'EUROPE (€)	51
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CONSEIL DE L'EUROPE EN 2012 (€)	53
ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL DE L'EUROPE	54



Thorbjørn Jagland,
Secrétaire général du Conseil de l'Europe,
et sa Majesté le roi **Abdullah II de Jordanie**

Préface

Thorbjørn Jagland
Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

L'année 2012 a été une année difficile pour l'Europe du fait de la crise financière et de ses conséquences pour les gouvernements et les organisations internationales. Dans le même temps, les droits de l'homme ont été mis à l'épreuve par des phénomènes tels que la corruption, la censure, la xénophobie et le discours de haine qui ont pris de l'ampleur dans de nombreux pays. Face à ces problèmes, le Conseil de l'Europe a tenu son cap qui est de sauvegarder les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit.

■ Une conférence à haut niveau organisée à Brighton a adopté de nouvelles réformes de la Cour européenne des droits de l'homme qui ont contribué à améliorer son fonctionnement opérationnel. 2012 a été marquée par une baisse régulière du nombre d'affaires répétitives et, pour la première fois, par une augmentation du nombre d'affaires classées. Cette tendance positive se poursuit.

■ En 2012, le Conseil de l'Europe a également accordé une priorité particulière aux initiatives axées sur la liberté d'expression et les médias. En collaboration avec le ministère turc de la Justice, les Hautes Cours et le Conseil supérieur des juges et des procureurs, le Conseil de l'Europe a lancé un programme de coopération dans le domaine de la liberté des médias visant à mettre la législation et la pratique judiciaire turques en conformité avec la jurisprudence de la Cour de Strasbourg. Ce programme a contribué à préparer les amendements législatifs du quatrième train de réformes qui sont entrés en vigueur en 2013.

■ Nous avons engagé des discussions approfondies avec le Gouvernement hongrois au sujet de la nouvelle législation sur les médias et des réformes judiciaires. Sur la base de l'évaluation juridique effectuée par la Commission de Venise – composée des experts constitutionnels du Conseil de l'Europe – et par nos spécialistes des médias, le Gouvernement hongrois a adopté plusieurs amendements. Nous avons décidé de poursuivre ce dialogue constructif en 2013.

■ La discrimination et la violence fondées sur l'identité sexuelle ou l'orientation de genre restent malheureusement largement répandues en Europe. En 2012, nous avons accru nos moyens consacrés à la lutte contre la discrimination sexuelle, faisant du Conseil de l'Europe un acteur de premier plan au niveau mondial dans ce domaine. Nous encourageons tous les Etats membres à s'associer à nos initiatives contre la discrimination, et notamment à notre mouvement contre le discours de haine en ligne.

■ Le Conseil de l'Europe a étendu sa coopération fondée sur des projets avec les Etats membres. Nous avons, en 2012, aidé l'Ukraine à mettre en œuvre un vaste programme de réforme du secteur judiciaire qui se poursuivra jusqu'en 2014. Nous avons approuvé un programme de coopération avec la Fédération de Russie pour la République tchétchène en 2012 et établi un plan d'action et un programme de coopération pour l'Arménie et l'Albanie.

■ Les travaux des organes de suivi du Conseil de l'Europe, dont son groupe de lutte contre la corruption, le GRECO, et son organe visant à combattre le blanchiment de capitaux, MONEYVAL, ont obtenu une plus grande reconnaissance internationale en 2012. Nos organes de suivi sont un instrument puissant de protection des normes en matière de droits de l'homme et je compte les mettre davantage à contribution à l'avenir dans nos activités de coopération avec les Etats membres.

■ Notre politique de voisinage, lancée en 2011, a conduit à des accords de coopération avec la Tunisie, le Maroc et la Jordanie. En janvier, le Commissaire européen, M. Füle, et moi-même avons signé un programme conjoint destiné à consolider la réforme démocratique dans les pays du Sud de la Méditerranée. Le Conseil de l'Europe devrait bientôt être en mesure d'offrir un nouveau statut officiel aux pays intéressés des régions voisines, leur permettant d'adopter certaines conventions du Conseil de l'Europe.

■ Un pas capital vers l'unification de l'Europe sera l'adhésion de l'Union Européenne à la Convention des droits de l'homme. Comme l'énonce le Traité de Lisbonne, l'adhésion de l'UE soumettra l'Union et ses actes juridiques aux normes de la Convention et à la juridiction de la Cour de Strasbourg, créant ainsi un système paneuropéen de protection des droits de l'homme. Les négociations entre le Conseil de l'Europe et l'UE ont considérablement progressé et nous ont rapprochés de notre objectif qui est de créer un espace juridique commun pour tous les Européens.

**Passation de pouvoir
entre le Royaume-Uni
et l'Albanie**

lors de la session du Comité
des Ministres de mai 2012 :

Edmond Haxhinasto,
Vice-Premier Ministre
et Ministre des Affaires
étrangères de l'Albanie,
et **William Hague**,
Secrétaire d'État
aux affaires étrangères
et du Commonwealth



La **Conférence de haut
niveau sur l'avenir
de la Cour européenne
des droits de l'homme** s'est
tenue à Brighton, Royaume-Uni,
du 18 au 20 avril 2012

**Passation de pouvoir entre
l'Albanie et Andorre :**

Edmond Panariti,
Ministre des Affaires
étrangères de l'Albanie,
et **Gilbert Saboya Sunye**,
Ministre des Affaires
étrangères de l'Andorre



Comité des Ministres

Les textes adoptés par le Comité des Ministres en 2012 sont publiés sur le site internet www.coe.int/t/cm/home_fr.asp

En 2012, le Comité des Ministres a été présidé successivement par le Royaume-Uni (jusqu'au 23 mai 2012), par l'Albanie (jusqu'au 9 novembre 2012) et enfin par l'Andorre. La promotion des valeurs fondamentales de l'Organisation – les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit – a été une priorité majeure des trois présidences.

La réforme du système de la Convention européenne des droits de l'homme a été discutée lors de la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est tenue à Brighton en avril 2012. Lors de sa 122^e session (23 mai), le Comité des Ministres a notamment approuvé la Déclaration de Brighton et adopté plusieurs décisions sur les suites à lui donner. Il a ainsi chargé le Comité directeur pour les droits de l'homme de soumettre d'ici au 15 avril 2013 un projet de protocole portant modification de la Convention européenne des droits de l'homme sur un certain nombre de questions, ainsi qu'un projet de protocole facultatif sur les avis consultatifs (pour plus d'informations voir infra le chapitre « Droits de l'homme et État de droit »). Les Délégués des Ministres ont rendu compte des mesures prises par les États membres, la Cour et le Secrétaire Général lors de la session du Comité des Ministres du 16 mai 2013.

■ En octobre, dans le cadre du suivi de la Déclaration de Brighton, le Comité des Ministres a pris note du rapport final du Comité directeur pour les droits de l'homme sur une procédure simplifiée d'amendement de certaines dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Il est convenu de revenir sur ce thème une fois achevés les travaux sur les questions prioritaires retenues dans les décisions du Comité des Ministres pour le biennium actuel.

■ Concernant la réforme du système de la Convention, le Comité des Ministres a tenu un échange de vues avec Sir Nicolas Bratza, alors Président de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a également adopté des lignes directrices concernant la sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

■ Le Comité des Ministres a chargé le Comité directeur pour les droits de l'homme de poursuivre les négociations avec l'Union européenne afin de parachever les instruments juridiques fixant les modalités de son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme.

■ En matière de contrôle de l'exécution des arrêts, le Comité des Ministres a, dans l'affaire Sejdić et Finci, exhorté les autorités et les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine à réviser la Constitution et la législation électorale afin de mettre celles-ci en conformité avec les exigences de la Convention. La Cour avait jugé discriminatoires les dispositions constitutionnelles selon lesquelles seules les personnes appartenant aux «peuples constituants» (Bosniaques, Croates ou Serbes) sont éligibles à la présidence tripartite et au Sénat. Dans le groupe Jovner-Ivanov, le Comité a appelé instamment les autorités ukrainiennes à adopter avec la plus haute priorité les mesures nécessaires afin de résoudre le problème de la non-exécution des décisions judiciaires internes et de se conformer pleinement à l'arrêt pilote sans plus de retard.

■ Outre l'affaire interétatique *Chypre c. Turquie*, le Comité des Ministres a poursuivi la surveillance de l'exécution de plusieurs affaires individuelles.

■ En 2012, la Cour a transmis au Comité des Ministres 1 438 nouvelles affaires (contre 1 606 en 2011), dont 313 ont révélé de nouveaux problèmes structurels dans les pays concernés. Les statistiques 2012 attestent d'une diminution constante du nombre d'arrêts portés devant le Comité des Ministres concernant des affaires répétitives bien fondées. Parallèlement, le nombre d'affaires closes a augmenté (1 035 en 2012 contre 816 en 2011). Cette évolution positive semble être liée à différents facteurs, entre autres l'accent mis sur la nécessité de garantir l'efficacité des recours internes en tant que partie intégrante de tout processus d'exécution d'arrêt. Elle illustre également l'impact positif du processus de réforme engagé par les conférences d'Interlaken, d'Izmir et de Brighton (pour plus d'information, voir *infra* le chapitre « Cour européenne des droits de l'homme »¹).

■ Le Comité des Ministres a également tenu plusieurs **débats thématiques** sur la protection des journalistes, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la liberté de religion et la situation des minorités religieuses, et sur la question de l'enseignement des valeurs du « vivre ensemble ».

■ Le Comité des Ministres a réaffirmé à plusieurs reprises son opposition à la **peine de mort**. Il a adopté des déclarations à ce sujet dont deux dans lesquelles les Ministres déplorent les exécutions qui ont eu lieu au Bélarus et au Japon en mars. Les Ministres ont à nouveau appelé la Fédération de Russie à prendre sans délai toutes les mesures nécessaires pour transformer le moratoire actuel sur la peine capitale en abolition *de jure* de la peine de mort et pour ratifier le Protocole n° 6, et ont invité les autres pays qui ne l'ont pas encore fait à considérer la ratification du Protocole n° 13. Le Comité a appelé tous les pays qui appliquent toujours la peine de mort, y inclus ceux bénéficiant du statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe, à appliquer immédiatement un moratoire sur les exécutions.

■ En février, le Comité des Ministres a adopté la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les **droits de l'enfant** (2012-2015), qui privilégie la mise en œuvre des normes en vigueur dans ce domaine. Le programme portera sur quatre objectifs stratégiques : promouvoir des services et systèmes adaptés aux enfants, supprimer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, garantir les droits des enfants en situation de vulnérabilité et encourager la participation de l'enfant.

■ La Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe pour la **gouvernance de l'internet**, destinée à protéger et promouvoir les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie en ligne, a été adoptée par le Comité des Ministres en mars. Elle contient plus d'une quarantaine de lignes d'action articulées autour de six domaines (ouverture d'internet, droits des utilisateurs, protection des données, cybercriminalité, démocratie et culture, ainsi que la question des enfants et des jeunes).

■ En juin, le Comité des Ministres a adopté le 4^e Protocole additionnel à la **Convention européenne d'extradition** (STCE n° 212) et son rapport explicatif, qui modernise un certain nombre de dispositions de la Convention européenne d'extradition (STE n° 24). Le texte a été ouvert à la signature le 20 septembre 2012, lors de la 31^e Conférence des ministres de la Justice à Vienne (Autriche).

■ Concernant la coopération spécifique avec des États membres, le Comité a approuvé en janvier 2012 un programme d'assistance pour les élections qui auront lieu en **Géorgie** pendant la période 2012-2014. En novembre, en présence de M. D. Zalkaliani, premier vice-ministre des Affaires étrangères de Géorgie, les Délégués ont débattu du sixième rapport de synthèse du Secrétaire Général sur le conflit en Géorgie. Il a procédé à un bilan de la coopération et de la mise en œuvre des obligations statutaires du **Monténégro** en mars, et a réalisé un examen similaire des progrès accomplis dans l'exécution des obligations statutaires de la **Serbie**. Concernant la **Moldova**, le Comité a adopté en février un nouveau programme de mesures de confiance entre les deux rives du Nistru/Dniestr en 2012 et 2013. Une discussion approfondie a eu lieu à ce propos lors d'un échange de vues que le groupe de rapporteurs compétent a eu début février avec M. Eugen Carpov, Vice-Premier ministre moldove.

¹ La problématique était ainsi formulée : « Vivre ensemble suppose un niveau de compétences communes en matière de dialogue interculturel et démocratique ainsi qu'un ensemble d'attitudes, de comportements et de valeurs communes. Peut-on les enseigner ? »

■ Le Comité des Ministres a approuvé en mars le programme de coopération entre le Conseil de l'Europe et la Fédération de Russie pour la République tchèque en 2012 et a chargé le Secrétariat de le mettre en œuvre. Il a également approuvé un plan d'action et un programme de coopération concernant l'**Arménie** et l'**Albanie** en vue d'aider ces deux pays à remplir leurs obligations statutaires et les engagements spécifiques qu'ils ont souscrits. S'agissant de l'**Ukraine**, les Délégués ont examiné la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe pour la période 2011-2014.

■ Dans le cadre de la **politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines**, le Comité a adopté diverses priorités en matière de coopération avec la Tunisie, le Maroc et le Kazakhstan pour la période 2012-2014. Il a également invité le Maroc à adhérer à plusieurs conventions du Conseil de l'Europe. Lors de sa 122^e session (23 mai), le Comité a tenu une discussion informelle sur ce sujet et s'est félicité des mesures prises pendant l'année écoulée.

■ Le Comité a suivi de près la situation en **Syrie** et a condamné avec la plus grande fermeté les violations du droit international des droits de l'homme qui ont continué d'être commises depuis le début des hostilités dans ce pays.

■ En novembre, des représentants de haut niveau du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ont tenu un échange de vues sur l'état de leur coopération en matière de soutien aux réformes démocratiques dans les **pays du sud de la Méditerranée**. Les deux organisations se sont engagées à poursuivre leur coopération, notamment dans les domaines de la réforme constitutionnelle et judiciaire, ainsi que pour la tenue d'élections libres et équitables et la promotion des droits de l'homme.

■ Le Comité des Ministres a désigné M^{me} Maud de Boer-Buquicchio comme personnalité indépendante pour siéger, à compter de juillet 2012, dans les organes de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

■ Lors de ses deux réunions, le groupe de coordination entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OSCE) a fait le point de la coopération entre les deux organisations dans le domaine de la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales et de la promotion de la tolérance et de la non-discrimination, ainsi que dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains. Le Comité a également tenu un échange de vues avec M. Knut Vollebaek, Haut-Commissaire de l'OSCE aux minorités nationales.

■ En février, le Comité des Ministres, avec la participation d'experts des États membres, a procédé à un échange de vues sur les **Nations Unies** et les droits de l'homme. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 12 décembre 2012 un projet de résolution sur la coopération entre les deux organisations, préparé par le Comité des Ministres.

■ Le Comité des Ministres a continué à suivre de près la situation des **Roms** en Europe et a notamment adopté une déclaration (Decl-01.02.2012F) sur la montée de l'antitsiganisme et de la violence raciste envers les Roms en Europe. Il a en outre décidé de renouveler pour un an l'accord de partenariat entre le Conseil de l'Europe et le Forum européen des Roms et des Gens du voyage.

■ Dans le domaine du **sport**, le Comité a désigné M^{me} Valérie Fourneyron, ministre française des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, comme membre européen du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA), et M. Pavel Kolobkov, vice-ministre des Sports russe, comme second membre du Conseil de fondation de l'AMA.

■ Enfin, en novembre 2012, le Comité des Ministres a adopté le **budget 2013** ajusté dans le cadre du premier programme et budget bisannuel de l'Organisation (2012-2013). Le budget a été ajusté de 2 % – soit une réduction en termes réels – qui prennent en compte une situation économique difficile dans un grand nombre d'États membres. Le 12 décembre, une série de mesures ont été adoptées pour appliquer la réforme des régimes de pension du Conseil de l'Europe entérinée plus tôt dans l'année. La mise en œuvre de la réforme se poursuivra en 2013.

Jean-Claude Mignon,
Président de l'Assemblée
parlementaire, élu en janvier
2012 pour une période
maximale de deux sessions



David Cameron,
Premier ministre
du Royaume-Uni,
dans l'hémicycle
de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe,
janvier 2012

Assemblée parlementaire

Les documents adoptés par l'Assemblée parlementaire en 2012 sont consultables sur le site internet <http://assembly.coe.int>

**Président de l'Assemblée parlementaire
M. Jean-Claude Mignon (France)**

Au cours de ses quatre parties de session, l'Assemblée parlementaire a discuté 61 rapports et a adopté 74 textes (16 recommandations, 57 résolutions et 1 avis).
Les 8 commissions de l'Assemblée ont tenu 63 séances plénières, dont 7 en dehors de Strasbourg ou Paris.

L'Assemblée a également accueilli la Conférence européenne des présidents de parlement. Dans le contexte général du Forum mondial pour la démocratie de Strasbourg, l'Assemblée parlementaire a organisé, conjointement avec le Centre et le Fonds européen pour la jeunesse, une Assemblée des jeunes, qui a permis à plus de 150 jeunes de toute l'Europe d'échanger sur des sujets se rapportant à leur avenir.

■ Conformément à la responsabilité de l'Assemblée pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme, les élections des juges à l'égard de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la République tchèque, de la Moldova, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Fédération de Russie, de la Suède et du Royaume-Uni ont eu lieu au cours de cette année.

■ Plusieurs hautes personnalités politiques se sont adressées devant l'Assemblée, en particulier les Présidents de l'Albanie, de la Finlande, de la Moldova, les Premiers ministres d'Albanie, de la Croatie et du Royaume-Uni, ainsi que les ministres des Affaires étrangères de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Royaume-Uni et du Maroc.

■ L'Assemblée a également élu Nils Muižnieks nouveau Commissaire pour les droits de l'homme et Gabriella Battaini-Dragoni nouvelle Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe.

■ Le prix de l'Europe 2012 a été attribué aux municipalités de Sighișoara (Roumanie) et de Corciano (Italie), et le prix du Musée du Conseil de l'Europe au Rautenstrauh-Joest-Museum (Cologne).

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES ET DE LA DÉMOCRATIE

— La commission a présenté à l'Assemblée des rapports sur la crise de la démocratie et le rôle de l'État dans l'Europe d'aujourd'hui, sur la question de garantir des élections plus démocratiques, sur la promotion d'une citoyenneté active en Europe ainsi que sur le Conseil de l'Europe et le Partenariat oriental de l'Union européenne. La commission a établi des rapports sur les activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avec lesquelles elle entretient désormais des relations régulières. La commission continue de suivre la situation au Bélarus. Elle a par ailleurs poursuivi ses relations avec des démocraties émergentes du monde arabe et présenté à l'Assemblée des rapports sur la transition politique en Tunisie, la crise de la transition démocratique en Egypte et la situation en Syrie.

COMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET DES DROITS DE L'HOMME

— En 2012, la commission a adopté des rapports sur l'inacceptabilité des restrictions à la liberté de circulation à titre de sanction pour des prises de positions politiques, la situation des défenseurs des droits de l'homme, la définition de prisonnier politique, le suivi de la question des prisonniers politiques en Azerbaïdjan, les droits de l'homme et les tribunaux des affaires familiales, sur la question de savoir comment assurer la viabilité de la Cour européenne des droits de l'homme et renforcer les procédures de sélection des experts des principaux mécanismes de suivi des droits de l'homme.

COMMISSION DES QUESTIONS SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

— La commission a préparé 10 rapports débattus par l'Assemblée, notamment sur la protection des droits humains et de la dignité des patients, les politiques à l'égard des paradis fiscaux, les pensions de retraite décentes, une taxe proposée sur les transactions financières, l'adoption internationale, les mesures d'austérité par rapport à la démocratie et les droits sociaux, les problèmes de la jeune génération face à la crise socio-économique et la nécessité d'expertises objectives. La commission a également organisé cinq réunions du Réseau de l'Assemblée des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants dans le cadre de la campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe.

COMMISSION DES MIGRATIONS, DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES

— La question des arrivées massives de migrants, de demandeurs d'asile et de réfugiés en Europe a dominé encore en 2012 les activités de la commission. « Vies perdues en Méditerranée : qui est responsable ? », tel était le titre d'un rapport de la commission qui a rappelé à l'Europe les responsabilités lui incombant et les lacunes dans ses procédures de recherche et de sauvetage.

— Les droits des migrants demeurent une question importante pour la commission qui a examiné des rapports concernant les migrants et les réfugiés pendant les campagnes électorales et la situation des Roms en Europe, ainsi que leurs déplacements et leurs migrations. Un rapport relatif aux personnes déplacées dans la région du Caucase du Nord a fait l'objet d'un débat à l'Assemblée. En outre, la commission a pris une part plus active dans le contrôle des centres de rétention pour les étrangers en situation irrégulière et les demandeurs d'asile, en élaborant à l'intention des parlementaires un guide à ce sujet.

COMMISSION DE LA CULTURE, DE LA SCIENCE, DE L'ÉDUCATION ET DES MÉDIAS

Les rapports de la commission débattus à l'Assemblée en 2012 ont porté sur les thèmes suivants : la protection de la liberté d'expression et d'information sur l'internet et les médias en ligne ; la nécessité de combattre le trucage de matchs ; la bonne gouvernance et l'éthique du sport ; la protection et la mise à disposition du patrimoine culturel audiovisuel ; les cimetières juifs ; la consolidation et l'ouverture internationale de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ; le droit à la liberté de choix éducatif en Europe ; et la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ ET SUR LA NON-DISCRIMINATION

En 2012, la commission a présenté six rapports pour débat en séance plénière de l'Assemblée : quatre d'entre eux portaient sur la violence faite aux femmes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes (promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique Convention d'Istanbul, STCE n° 210) ; sur la question de faire progresser les droits des femmes dans le monde ; sur l'égalité entre les femmes et les hommes : une condition du succès du Printemps arabe ; sur les partis politiques et la représentation politique des femmes. Un cinquième rapport portait sur le racisme et la xénophobie (le rôle des ONG dans la lutte contre l'intolérance, le racisme et la xénophobie). Le dernier rapport était de nature transversale (discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe : pour l'égalité des chances).

COMMISSION DU RÈGLEMENT, DES IMMUNITÉS ET DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

La commission a présenté quatre rapports : sur l'auto-évaluation des parlements nationaux européens : lignes directrices procédurales pour améliorer la qualité des activités parlementaires, sur le suivi des travaux de l'Assemblée parlementaire par le Comité des Ministres, sur la déontologie des membres de l'Assemblée parlementaire et sur le statut des présidents des groupes politiques en commission.

COMMISSION POUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE (COMMISSION DE SUIVI)

Outre son rapport d'activité annuel, la commission a produit des rapports de suivi complets sur le Monténégro, la Fédération de Russie et la Serbie, ainsi que des évaluations du fonctionnement des institutions démocratiques en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine. Pendant l'année 2012, les rapporteurs se sont rendus dans les 10 pays faisant l'objet d'une procédure de suivi (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie, Ukraine) et dans les quatre pays engagés dans un dialogue postsuivi (Bulgarie, Monaco, « L'ex-République yougoslave de Macédoine », Turquie) dans le cadre de visites d'information et/ou d'observation d'élections. Dans la plupart des cas, les rapporteurs ont transmis à la commission, pour discussion, des notes d'information faisant part de leurs observations.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'ASSEMBLÉE

COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ET OBSERVATION DES ÉLECTIONS

L'Assemblée a observé les élections dans les États membres suivants : Arménie, Géorgie, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine, et dans un État non membre, le Kazakhstan. L'observation des élections a impliqué 171 membres des délégations parlementaires de 40 États membres, représentant les cinq groupes politiques de l'Assemblée².

² Les cinq groupes politiques sont les suivants: Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC) ; Groupe socialiste (SOC) ; Groupe des démocrates européens (GDE) ; Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE), Groupe de la Gauche unitaire européenne (GUE).



Herwig van Staa
a été élu Président du Congrès
des pouvoirs locaux
et régionaux du Conseil
de l'Europe en octobre 2012,
pour un mandat de deux ans

Congrès des **pouvoirs locaux** et régionaux de l'Europe

Les textes adoptés par le Congrès en 2012 sont consultables sur le site internet www.coe.int/t/Congress/

Président du Congrès : Herwig van Staa (Autriche)

COOPÉRATION AU SEIN DU CONSEIL DE L'EUROPE ET AVEC D'AUTRES INSTANCES

■ Dans le droit-fil de la réforme du Conseil de l'Europe, le Congrès a développé un dialogue accru et entrepris une coopération étroite avec ses différents partenaires au sein de l'Organisation.

■ Le Congrès a joué un rôle actif dans la campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe. Grâce à son Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants, il a pu mettre l'accent sur la dimension locale et régionale de cette question et a adopté un rapport sur « La législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et l'abus sexuels des enfants », lors de sa 23^e session en octobre 2012.

■ Des membres du Comité des régions de l'Union européenne ont été invités à se joindre aux missions d'observation électorale du Congrès et à prendre part aux débats consécutifs à ces missions lors des sessions plénières du Congrès. Des rapporteurs du Congrès ont participé aux réunions de la commission

de la citoyenneté, de la gouvernance, des affaires institutionnelles et extérieures (CIVEX) du Comité des régions et de la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (CORLEAP). Le Congrès a également poursuivi sa coopération avec le groupe de contact Comité des régions-Congrès.

■ À l'occasion de ses rencontres avec la présidence de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et de la Conférence des présidents de régions européennes à pouvoirs législatifs (REGLEG) à Innsbruck, le Congrès a pu identifier les modèles institutionnels régionaux et la démocratie régionale comme deux domaines de coopération essentiels. Il a participé à plusieurs événements organisés par l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), notamment une table ronde sur le thème « Régionalisation et démocratie » lors du Forum mondial de la démocratie, et à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).



SUIVI DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ L'une des missions centrales du Congrès est de suivre la situation de la démocratie locale et régionale dans les États membres. Ses visites de suivi sont l'occasion de renforcer le dialogue politique avec les autorités nationales, afin de résoudre les problèmes actuels et de recenser les difficultés communes, les actions novatrices et les nouvelles solutions pouvant être envisagées.

■ En 2012, le Congrès a effectué des visites de suivi en Albanie, en Azerbaïdjan, au Danemark, en Espagne, en Géorgie, en Hongrie, en Irlande, en Italie et en Ukraine. Il a lancé un programme d'activités de postsuivi, afin de poursuivre le dialogue politique avec les autorités nationales pour mieux évaluer les suites données à ses recommandations. Ainsi, en septembre 2012, une réunion à haut niveau s'est tenue en Bosnie-Herzégovine sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations formulées par le Congrès à la suite des deux visites de suivi effectuées dans ce pays en 2011. Elle avait aussi pour but mettre au point une feuille de route avec les autorités nationales pour la mise en œuvre des recommandations principales.

■ Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les États membres, le Congrès a adopté, lors de sa 22^e session en mars 2012, des recommandations sur la démocratie locale et régionale en Allemagne, en Lituanie, au Portugal, en République tchèque, en Bosnie-Herzégovine et en Moldova. Il a ensuite adopté, lors de sa 23^e session, des recommandations sur la démocratie locale et régionale dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine » et en Azerbaïdjan.

OBSERVATION DES ÉLECTIONS LOCALES ET RÉGIONALES

■ L'observation des élections comprend désormais l'évaluation du système politique, de la situation juridique et du paysage médiatique, ainsi que les informations recueillies lors de la mission préélectorale, en particulier en ce qui concerne la campagne électorale. A la lumière de la complémentarité politique entre les activités de suivi de la Charte européenne de l'autonomie locale et l'observation des élections, le Congrès se concentre également plus intensément sur le suivi concret à donner aux recommandations faites par le Congrès à la suite des missions d'observation des élections, et sur les sessions de formation régulières destinées aux membres du Congrès.

■ En 2012, le Congrès a observé les élections locales en Serbie, en Arménie et en Bosnie-Herzégovine. Une délégation du Congrès, comprenant des représentants du Comité des régions de l'Union européenne, a observé le volet local et provincial des élections organisées en Serbie le 6 mai 2012. Cette visite a donné lieu à l'adoption d'un rapport et d'une recommandation lors de la 23^e session du Congrès. Des délégations du Congrès, comprenant là encore des membres du Comité des régions, ont également observé les élections locales partielles tenues en Arménie les 9 et 23 septembre 2012 et les élections de Bosnie-Herzégovine du 7 octobre 2012. Les rapports de ces deux missions d'observation ont été examinés lors de la 24^e session du Congrès, en mars 2013.



Une délégation du Congrès conduite par Nigel Mermagen (Royaume-Uni / GILD) a observé les élections locales en Serbie le 6 mai 2012

INCLUSION DES ROMS

■ En 2012, le Congrès a poursuivi la mise en œuvre du projet d'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Avec le représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, il a organisé le 25 septembre une réunion de consultation des villes, des régions et d'autres partenaires, en présence notamment de représentants de la Commission européenne. Les conclusions de cette réunion montrent que l'alliance doit constituer un cadre flexible et collaboratif pour la tenue d'échanges, de formations et d'apprentissage mutuel, l'évaluation de programmes et de situations, l'élaboration de projets et le renforcement des capacités des villes et des régions en matière de mise en œuvre de projets.

■ Les 17 et 18 décembre 2012, l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms a organisé, en partenariat avec le programme ROMED des médiateurs roms, une première activité à valeur de test : un séminaire international sur le thème « Education inclusive : politiques et pratiques locales », qui a eu lieu à Budapest (Hongrie). Le lancement officiel de l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms aura lieu en mars 2013, à l'occasion de la 24^e session du Congrès.

PARTICIPATION DES CITOYENS

■ La Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL) a lieu chaque année aux alentours du 15 octobre. Les collectivités territoriales des 47 pays membres du Conseil de l'Europe sont invitées à y participer et à organiser des événements, afin de sensibiliser les citoyens aux affaires locales et aux enjeux politiques.

■ L'édition 2012 de la SEDL s'est tenue du 15 au 21 octobre, avec pour thème directeur « Les droits de l'homme pour des collectivités locales plus inclusives ». Environ 150 collectivités et organisations partenaires, de 29 pays, se sont inscrites pour participer activement à la SEDL, parmi lesquelles 18 « villes 12 étoiles ». Elles ont organisé plus de 300 activités destinées à rapprocher les élus locaux et les citoyens. En 2012, les « villes 12 étoiles » étaient Metz et Strasbourg (France), Bruxelles (Belgique), Chania et Festos (Grèce), la province de Reggio de Calabre, Mola di Bari (Italie), Utrecht (Pays-Bas), Katowice (Pologne), Amadora (Portugal), Candelaria et Malaga (Espagne), Sundbyberg, Örebro et Huddinge (Suède), ainsi que Büyükçekmece et Lüleburgaz (Turquie), et Stockton-on-Tees (Royaume-Uni). En 2012, le Congrès a étendu le domaine géographique de la SEDL, avec l'engagement de faire participer des municipalités du Maroc et de Tunisie.

COOPÉRATION CIBLÉE ET PARTENARIATS

■ Le Congrès s'est associé activement au plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine, en alimentant son volet relatif à la démocratie locale. Ce plan vise à appuyer le programme européen de réforme de l'Ukraine dans le domaine de la démocratie locale et régionale. Le Congrès a aussi travaillé à la mise en place d'une plate-forme unifiée pour les élus locaux et régionaux d'Albanie, destinée à contribuer, par des mesures concrètes, au développement du dialogue entre ces élus. A cette fin, le Congrès et le Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale ont élaboré un projet pour 2012-2015 sur le renforcement des structures gouvernementales locales et la coopération des élus locaux en Albanie. Le Congrès s'est également joint à l'élaboration d'un plan d'action pour l'Arménie.

■ Dans le cadre de la nouvelle politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines, le Congrès a également élargi son action à des États non membres, notamment ceux de la Méditerranée du Sud. Il a aidé le Maroc pour ses activités législatives, en particulier la rédaction d'une loi organique sur la régionalisation, les différentes étapes du processus électoral et la participation de certaines villes marocaines à la Semaine européenne de la démocratie locale. Le Congrès prévoit d'accorder à des élus locaux et régionaux tunisiens et marocains un « statut spécial » au sein du Congrès.

Cour européenne des droits de l'homme

www.echr.coe.int/ECHR/homepage_en
www.echr.coe.int/echr/fr/hudoc/

RATIFICATIONS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET DE SES PROTOCOLES

Protocole n° 13 : Lettonie : 26 janvier 2012

DIMINUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES PENDANTES

■ En 2012, la Cour a rendu un total de 1 093 arrêts (1 157 arrêts rendus en 2011). Cette diminution tient au fait qu'un plus grand nombre de requêtes ont été résolues par une seule décision. L'État à l'égard duquel a été rendu le plus grand nombre d'arrêts constatant au moins une violation de la Convention a été la Russie (122 arrêts), suivie de la Turquie (117), la Roumanie (70), l'Ukraine (69), la Bulgarie (58), la Pologne (56) et la Grèce (52).

■ La Grande Chambre a tenu 11 audiences pendant l'année. Elle a rendu 26 arrêts (12 à la suite d'un dessaisissement et 14 à la suite d'un renvoi). Dix-neuf affaires (concernant 22 requêtes) étaient pendantes devant la Grande Chambre à la fin de l'année.

■ 65 150 requêtes ont été attribuées à une formation judiciaire, soit une augmentation globale de 1 % par rapport au chiffre de 2011 (64 400). 48 350 d'entre elles ont été identifiées comme des requêtes de juge unique normalement appelées à être déclarées irrecevables (1 % d'augmentation par rapport à 2011). 16 800 ont été identifiées comme des requêtes de chambre ou de comité (soit une augmentation de 3 %).

■ 87 879 requêtes ont été clôturées par une décision judiciaire, soit une augmentation de 68 % par rapport à 2011 (52 188). Le nombre de requêtes clôturées a donc dépassé celui des requêtes attribuées à une formation judiciaire d'environ 22 700 requêtes (soit un surplus mensuel de près de 1 900 requêtes). Ainsi, pour la première fois depuis 1998, le nombre d'affaires pendantes devant une formation judiciaire a diminué pendant l'année de 16 % (de 151 600 à 128 100). Au 31 décembre 2012, la majorité des affaires pendantes étaient dirigées contre la Russie (22,3 %), la Turquie (13,2 %), l'Italie (11,1 %) et l'Ukraine (8,2 %).

■ Au cours de l'année, 86 201 requêtes ont été déclarées irrecevables ou rayées du rôle par un juge unique, un comité ou une chambre, soit une augmentation de 70 % par rapport au chiffre de 2011 (50 677). Les formations de juge unique ont statué sur 81 764 requêtes, soit une augmentation de 74 % par rapport à 2011 (46 930). Cette augmentation est due à l'introduction de nouvelles méthodes de travail et au fait qu'en 2012 plus de juges ont été désignés en tant que juges uniques. Le nombre de requêtes rayées du rôle par une décision ou par un arrêt à la suite d'un règlement amiable ou d'une déclaration unilatérale a augmenté de 25 % en 2012 (1 532 en 2011). Le nombre de règlements amiables a augmenté de 57 % mais il y a eu 14 % de déclarations unilatérales en moins.



Sir Nicolas Bratza,
Président de la Cour
jusqu'en octobre 2012

■ 5 238 requêtes ont été communiquées (soit une diminution de 2 % par rapport à 2011, où 5 360 requêtes avaient été communiquées). Cette diminution s'explique par les efforts portés sur le traitement des requêtes prioritaires, dont l'examen prend plus de temps et dont un plus grand nombre a été communiqué aux gouvernements.

■ Le nombre total de décisions relatives à des demandes de mesures provisoires (1 973) a diminué de 29 % par rapport à 2011 (2 782). La Cour a fait droit à la demande dans 103 cas (soit une diminution de 70 % par rapport aux 342 de 2011) et l'a rejetée dans 1 203 cas (33 % de moins que les 1 807 de 2011). Les autres demandes ne relevaient pas du champ d'application de l'article 39 du Règlement.

■ Le nombre de requêtes prioritaires traitées en 2012 a augmenté de 30 % par rapport à 2011. Le nombre de requêtes prioritaires communiquées aux gouvernements défendeurs a augmenté de 16 % par rapport à 2011. Le nombre de requêtes prioritaires déclarées irrecevables ou rayées du rôle par une chambre ou un comité a augmenté de 61 %. Le nombre de requêtes prioritaires rayées du rôle à la suite d'un règlement amiable ou d'une déclaration unilatérale est passé de 146 en 2011 à 158 en 2012. Le nombre de requêtes prioritaires ayant donné lieu à un arrêt a augmenté de 33 % en 2012 et représente 33 % du nombre total des requêtes tranchées par un arrêt en 2012 (contre 27 % en 2011).



Dean Spielmann,
Président de la Cour
depuis le 1^{er} novembre 2012

ÉLECTION DES JUGES

■ Le 24 avril 2012, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a élu M. Paul Lemmens juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Belgique.

■ Le 26 juin 2012, l'Assemblée parlementaire a élu M^{me} Helena Jäderblom juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre de la Suède.

■ Le 27 juin 2012, quatre juges ont été élus à la Cour européenne des droits de l'homme : M. Johannes Silvis au titre des Pays-Bas ; M. Krzysztof Wojtyczek au titre de la Pologne ; M. Aleš Pejchal au titre de la République tchèque ; et M. Paul Mahoney au titre du Royaume-Uni.

■ Le 2 juillet 2012, la Cour européenne des droits de l'homme a élu son nouveau vice-président, en la personne de M. Dean Spielmann (Luxembourg) ; M^{me} Ineta Ziemele (Lettonie) a été élue en tant que présidente de section.

■ Le 10 septembre 2012, la Cour a élu son nouveau président M. Dean Spielmann (Luxembourg), son vice-président Guido Raimondi (Italie), ainsi que ses présidents de section M. Mark Villiger (Liechtenstein) et M^{me} Isabelle Berro-Lefèvre (Monaco).

■ Le 2 octobre 2012, quatre juges ont été élus à la Cour par l'Assemblée parlementaire : M. Dmitry Dedov au titre de la Fédération de Russie ; M. Valeriu Grițco au titre de la Moldova ; M^{me} Ksenija Turković au titre de la Croatie ; et M. Faris Vehabović au titre de la Bosnie-Herzégovine.

Commissaire aux droits de l'homme

Nils Muižnieks depuis le 1^{er} avril 2012



Nils Muižnieks a été élu Commissaire aux droits de l'homme par l'Assemblée parlementaire le 24 janvier 2012 et a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2012

Des informations sur les activités du Commissaire, notamment les rapports des visites dans les pays, les documents thématiques, les articles du « Carnet des droits de l'homme », les rapports de conférences et les rapports d'activité trimestriels et annuels, sont disponibles sur le site www.commissioner.coe.int.

Le troisième Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muižnieks, est entré en fonction le 1^{er} avril 2012 pour un mandat de six ans.

Le Commissaire entretient un dialogue permanent avec les États membres par le biais de visites dans les pays destinées à traiter des questions spécifiques relatives aux droits de l'homme ou des situations résultant d'un conflit ou d'une crise. Ces visites donnent lieu à des rapports détaillés sur les questions prioritaires ou à l'envoi aux autorités nationales de lettres formulant des recommandations en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme. Au cours de ses missions, le Commissaire rencontre des chefs d'État et des membres de gouvernement, des parlementaires, des magistrats et des représentants des structures nationales des droits de l'homme (ombudsmans, institutions nationales des droits de l'homme et organes de promotion de l'égalité), ainsi que des représentants de la société civile. Le Commissaire se rend également dans divers lieux où la question des droits de l'homme est sensible : prisons, centres de rétention, commissariats de police, camps roms, par exemple.

■ En 2012, le Commissaire Muižnieks a effectué des visites en Autriche, en République tchèque, en Finlande, en Italie, au Portugal, et dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine ». Les rapports publiés après ces visites, ainsi que les réponses des autorités, peuvent être consultés sur le site web du Commissaire et des résumés figurent dans les rapports trimestriels. Lors de sa visite au Portugal, qui a eu lieu au mois de mai, le Commissaire s'est surtout intéressé aux répercussions de la crise économique et des mesures d'austérité budgétaire sur les droits de l'homme, et notamment sur certains des groupes sociaux les plus vulnérables : les enfants, les personnes âgées et les Roms. En Autriche, où il s'est rendu au mois de juin, le Commissaire a discuté du système de promotion et de protection des droits de l'homme ainsi que de la situation des groupes vulnérables, en particulier les demandeurs d'asile, les personnes handicapées, les femmes et les personnes âgées. La visite du Commissaire en Finlande, qui a eu lieu en juin, a été axée sur les activités systématiques de mise en œuvre des droits de l'homme, sur la non-discrimination et la réforme de la législation relative à l'égalité de traitement, et sur les droits de l'homme des Saamis indigènes. En Italie, où il s'est rendu en juillet, le Commissaire a fait le point sur certains aspects de la situation des droits de l'homme dans le pays, en s'intéressant plus particulièrement à la durée excessive des procédures judiciaires, aux droits de l'homme des Roms et des migrants. Lors de sa visite en République tchèque, qui a eu lieu en novembre, le Commissaire a examiné plus particulièrement la protection des droits de l'homme des Roms ainsi que des personnes handicapées. Dans « L'ex-République yougoslave de Macédoine », qu'il a visitée en novembre, le Commissaire s'est penché sur certains aspects de la justice transitionnelle et de la cohésion sociale, ainsi que sur les droits de l'homme des Roms.

■ En 2012, le Commissaire a participé à des événements organisés en Albanie, en Azerbaïdjan, en Irlande, en Fédération de Russie et en Turquie, à l'occasion desquels il a eu des contacts gouvernementaux et non gouvernementaux. À l'issue de ses missions en Albanie et en Irlande, le Commissaire a adressé des lettres aux autorités de ces pays. Il a également adressé en 2012 des lettres aux autorités de la Serbie et de la Géorgie. Ces lettres, ainsi que les réponses des autorités, peuvent être consultées sur le site web du Commissaire.

■ Outre ses activités pays par pays, le Commissaire fait un travail thématique de conseil et de sensibilisation sur certains aspects des droits de l'homme. Parmi les principaux thèmes traités en 2012 figurent la liberté d'expression et la liberté des médias, notamment la question de la liberté d'internet et des droits de l'homme ; les effets des mesures d'austérité sur

les droits de l'homme ; la justice transitionnelle et l'instauration d'une paix durable dans l'ex-Yougoslavie ; les droits de l'enfant ; les droits de l'homme et l'administration de la justice en Europe. Ces thèmes ont été privilégiés pour l'organisation de manifestations, l'élaboration de documents thématiques, la publication d'articles du « Carnet des droits de l'homme » et dans les allocutions prononcées par le Commissaire à l'occasion de conférences. Une attention particulière a été portée aux victimes de discrimination, telles que les Roms et les autres minorités nationales, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles ou transgenres (LGBT), ainsi que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

■ Au cours de l'année, le Commissaire Muižnieks a fait paraître sur son site web une dizaine d'articles du « Carnet des droits de l'homme », qui traitent des questions aussi variées que la protection des femmes contre la violence, les effets des mesures d'austérité sur les structures nationales de droits de l'homme, la nécessité de lutter contre les préjugés et les discriminations envers les musulmans, ou encore la situation des enfants apatrides en Europe.

■ Dans le cadre de ses visites dans les pays, le Commissaire a continué de suivre la situation des défenseurs des droits de l'homme. En octobre, son bureau a organisé une table ronde sur la protection des droits de l'homme des migrants en Europe avec la participation des défenseurs des droits de l'homme actifs dans ce domaine. Le Commissaire a également continué ses partenariats avec les ombudsmans et les autres structures nationales des droits de l'homme en entretenant des contacts bilatéraux. Il a rencontré régulièrement des ombudsmans et des représentants des institutions nationales des droits de l'homme lors de ses visites dans les pays et des réunions internationales organisées par les réseaux de structures nationales des droits de l'homme.

■ Tout au long de l'année 2012, le Commissaire a consulté ses principaux partenaires européens et internationaux et a établi avec ces derniers les bases d'une solide coopération. Cette collaboration a pris la forme de réunions bilatérales, de contacts informels et d'échanges d'informations. Le Commissaire a notamment tenu plusieurs réunions de travail avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ainsi qu'avec la représentante de l'OSCE pour la liberté des médias. Il a également rencontré la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissaire de l'OSCE sur les minorités nationales et le Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme. Ces différentes instances ont pu avoir des échanges sur leurs priorités respectives.



Le Secrétaire général de l'Onu
Ban Ki-moon à Strasbourg,
à l'ouverture du Forum mondial
de la démocratie

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DE RÉGIONS VOISINES

Le « Dialogue de coopération avec le voisinage » a impliqué les autorités du Maroc, de la Tunisie, de la Jordanie, d'Israël, de l'Autorité nationale Palestinienne, du Kazakhstan et du Tadjikistan. Un programme de trois ans financé par l'UE, d'un montant de 4,8 millions d'euros, a été conclu en janvier pour soutenir le processus de transition démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée. Des « Priorités de coopération avec le voisinage » ont ensuite été conclues avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Des négociations visant à établir des « Priorités de coopération avec le voisinage » ont aussi été lancées avec le Kazakhstan et des activités ciblées ont été mises en œuvre par la Commission de Venise dans un certain nombre de pays de régions voisines du Conseil de l'Europe.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES – NOUVEAUX BUREAUX DE LIAISON

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Le dialogue politique de haut niveau, et le renforcement de la coopération et de la coordination des activités se sont poursuivis sur la base du Mémoire d'accord de 2007 qui a été régulièrement examiné par les Délégués des Ministres. Les négociations sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme ont continué. Comme les années passées, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints entre les deux organisations. En septembre 2012, la Commission européenne a publié une évaluation du financement des programmes conjoints par l'UE. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg ont grandement facilité le renforcement de la coopération décrite ci-dessus.

RELATIONS AVEC L'ONU

Le Secrétaire général de l'ONU est intervenu lors de l'ouverture du premier Forum mondial de la démocratie à Strasbourg. En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la Résolution A/RES/67/83 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, qui illustre la coopération croissante entre les deux organisations dans de nombreux domaines. La création de bureaux du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne pour assurer la liaison avec l'ONU ouvre de nouvelles voies pour renforcer les contacts mutuels et l'interaction.

RELATIONS AVEC L'OSCE

Les relations avec l'OSCE ont de nouveau porté sur un vaste spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Un dialogue sur l'approfondissement des relations a été entamé et se poursuivra en 2013.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET AUTRES PAYS

Tout au long de l'année, le Conseil de l'Europe a eu des contacts et des relations régulières avec plus de 20 autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, telles que l'Organisation des États américains, la Communauté des démocraties et l'Organisation internationale de la francophonie.

Une coopération active avec les États observateurs s'est poursuivie et de nouvelles possibilités de coopération ont été explorées. Les relations avec plus de 70 États non membres ont porté essentiellement sur les défis du XXI^e siècle dans les domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe présente une forte valeur ajoutée.



Les écoles d'études politiques du Conseil de l'Europe ont été créées pour former les futures générations de responsables politiques, économiques, sociaux et culturels dans les pays en transition

Planification politique et Conseil politique

La Direction de la planification politique (DPP) a fourni au Secrétaire Général, au Comité des Ministres et à différents secteurs du Conseil de l'Europe des analyses conceptuelles et stratégiques sur les développements politiques et sociétaux qui lui paraissaient pertinents, en Europe et au-delà. Elle a ainsi offert ses conseils pour la diffusion du rapport du Groupe des personnalités éminentes « Vivre ensemble – Concilier la diversité et la liberté dans l'Europe du XXI^e siècle » et sur les suites à donner.

La coopération de l'Organisation avec les responsables de planification politique dans les ministères des Affaires étrangères et avec des *think tanks* européens s'est poursuivie avec la seconde réunion des responsables de planification politique et une première réunion des directeurs et représentants des principaux *think tanks* européens.

Trois débats sur la démocratie introduits par des spécialistes de haut niveau ont été organisés pour les diplomates, agents et experts. L'ensemble des actes du cycle de débats ont fait l'objet d'une publication : *Democracy on the precipice* (la démocratie au bord du gouffre). Un partenariat avec l'Ecole nationale d'administration (ENA) a été établi pour la coorganisation en 2013 du cycle de débats sur l'identité européenne.

Une étude sur les relations entre le Conseil de l'Europe et l'OSCE a fourni une série de propositions en vue de renforcer la coopération et la complémentarité entre les deux organisations et a apporté des éléments d'information pour les débats du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les relations extérieures sur cette question. La publication de deux documents de réflexion libre (*open thoughts papers*) a fourni des notes conceptuelles basées sur des publications et sur les résultats des recherches de la communauté scientifique.

Comme l'année précédente, la DPP a préparé un document présentant les perspectives générales pour 2013. Elle a continué à organiser des réunions et événements internes afin de stimuler une réflexion novatrice au sein du Secrétariat.

ÉCOLES D'ÉTUDES POLITIQUES

Le réseau des 16 Ecoles d'études politiques (SPS) des pays d'Europe centrale et orientale a continué à proposer des formations de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit à une trentaine de jeunes leaders dans les domaines politique, économique, social, culturel et environnemental de chaque pays.

L'ouverture de nouvelles Ecoles d'études politiques en Tunisie et au Maroc a été organisée et planifiée pour le début 2013 afin de renforcer la société civile et de soutenir les démocraties nouvelles. Un travail de préparation a également commencé pour une prochaine coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie.

La « Stratégie pour les Ecoles d'études politiques pour 2012 et au-delà » a été établie afin de renforcer la capacité du réseau de collecter des fonds, de renforcer la coopération mutuelle et de nouer des liens plus forts avec le Conseil de l'Europe. Les Délégués des Ministres ont pris note de ce document. Afin de mettre en œuvre la stratégie, un atelier de réflexion a été tenu sur un « Manuel d'évaluation de qualité et d'impact pour les Ecoles d'études politiques ». Ce manuel devrait permettre de créer des procédures systématiques d'évaluation de qualité que les Ecoles d'études politiques pourront utiliser, renforçant ainsi leur attractivité vis-à-vis des financeurs.

Plus de 500 participants des Ecoles d'études politiques ont participé au premier Forum mondial pour la démocratie à Strasbourg (5-11 octobre 2012).

CONSEIL POLITIQUE

La Direction du conseil politique a contribué à la préparation des 5^e et 6^e rapports consolidés sur le conflit en Géorgie qui ont été présentés et débattus par le Comité des Ministres. L'objectif de ces rapports est de faire le bilan de la situation en Géorgie à la suite du conflit d'août 2008, de rendre compte des activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine et de formuler des propositions d'action future pour l'Organisation.

Le renouvellement, en novembre, de l'accord entre les autorités du Bélarus et le Conseil de l'Europe sur le Point d'information à Minsk permettra de renforcer la visibilité du Conseil de l'Europe dans ce pays.



Photo de famille
lors de la **conférence
de Brighton** organisée
en avril 2012 par
le Royaume-Uni
dans le cadre
de la Présidence
du Comité des Ministres

Direction Générale

Droits de l'homme et État de droit

MÉCANISMES DE SUIVI

EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

■ Le Service de l'exécution des arrêts, qui assiste et conseille le Comité des Ministres dans son rôle de surveillance de l'application des arrêts de la Cour, a enregistré 1 438 nouvelles affaires en 2012 (une baisse par rapport à 2011 avec 1 606 affaires enregistrées). 251 d'entre elles sont des affaires de référence, c'est-à-dire révélant de nouveaux problèmes structurels dans les pays concernés, les autres étant principalement de nature répétitive. Le nombre total d'affaires pendantes à la fin de l'année (11 099 dont 1 431 affaires de référence) a augmenté moins vite que par le passé. Cette évolution positive est notamment liée à une augmentation du nombre d'affaires closes (1 035 en 2012 contre 816 en 2011).

■ La surveillance soutenue du Comité des Ministres, instaurée en 2011, s'est concentrée sur les arrêts impliquant des mesures individuelles urgentes, les arrêts pilotes, les arrêts révélant d'importants problèmes structurels et/ou complexes, et les affaires interétatiques. Les 303 affaires de référence soumises à cette procédure concernaient notamment la surpopulation carcérale, la non-exécution des décisions de justice internes définitives, la durée excessive des procédures judiciaires et les mauvaises conditions de détention. Dans le cadre du suivi détaillé de ces affaires, le Comité est intervenu à 110 reprises en 2012 à travers des décisions ou des résolutions en vue de soutenir ou d'encourager les processus d'exécution en cours.

■ Le rapport 2012 du Comité des Ministres suggère que ces efforts, et notamment ceux liés à l'interaction accrue avec la Cour dans le cadre des procédures pilotes, sont à la base de la diminution du nombre de nouvelles affaires. En effet, la baisse concerne principalement les affaires répétitives, en principe gelées dans le cadre de ces procédures pilotes en vue de leur renvoi au niveau national une fois adoptées les mesures d'exécution nécessaires à leur solution.



Séminaire sur la **Charte sociale européenne**
à Erevan, Arménie (novembre 2012)

PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

■ En 2012, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) a effectué 10 visites périodiques (Croatie, Estonie, Islande, Italie, Lituanie, Monaco, Portugal, Russie, Slovénie et Royaume-Uni) et 10 visites ad hoc (Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Danemark (Groenland), Géorgie, Espagne, Turquie, Ukraine et Royaume-Uni). La visite ad hoc au Royaume-Uni a constitué la première évaluation du CPT du traitement des étrangers faisant l'objet d'une opération d'éloignement par avion. Le 22^e rapport général du CPT a été publié en novembre 2012 et comprend une partie sur les relations du Comité avec les mécanismes nationaux de prévention (MNP) établis par le Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dix-neuf rapports de visite ainsi qu'un nombre équivalent de réponses de gouvernements ont également été publiés au cours de l'année, à la demande des autorités nationales compétentes.

DROITS SOCIAUX : CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET CODE EUROPÉEN DE SÉCURITÉ SOCIALE

■ Le Comité européen des droits sociaux a adopté ses conclusions sur la situation dans 42 États parties au regard du droit au travail, de l'égalité entre femmes et hommes, de la formation professionnelle, des droits des personnes handicapées, de la circulation des travailleurs entre les États parties, de la protection en cas de licenciement et en cas d'insolvabilité de l'employeur.

■ Dans le cadre de la procédure de réclamations collectives, le Comité a adopté des décisions sur le bien-fondé de 15 réclamations, constatant des violations de la Charte en ce qui concerne, entre autres, les effets des mesures d'austérité sur les droits sociaux (Grèce), les droits des enfants (Belgique), la protection des personnes âgées (Finlande), ainsi que les droits des Roms (France, Belgique). « L'ex-République yougoslave de Macédoine » a ratifié la Charte sociale révisée (STE n° 163) en janvier, la République tchèque a ratifié la procédure de réclamations collectives en avril et l'Estonie a accepté des dispositions supplémentaires de la Charte sociale révisée en juillet.

■ En ce qui concerne le Code européen de sécurité sociale (STE n° 48), les 20 résolutions adoptées sur son application pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 montrent que les mesures d'austérité prises par les États rendent de plus en plus difficile le maintien d'un niveau suffisant pour diverses branches de la sécurité sociale, notamment les pensions.

BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME (MONEYVAL)

■ Le comité d'experts Moneyval a publié son premier rapport concernant le Saint-Siège (y compris la Ville-État du Vatican), qui a suscité un grand intérêt international puisqu'il s'agissait de la toute première évaluation indépendante de cette juridiction.

■ Le rapport n'est ni une enquête sur des allégations passées ou présentes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ni un audit de telle ou telle institution financière. Néanmoins, les évaluateurs ont analysé en profondeur la mise en œuvre effective des normes mondiales dans ce domaine, en particulier par l'Institut pour les œuvres de religion.

■ Le rapport fait l'appréciation du niveau de conformité avec les 49 recommandations du GAFI (Groupe d'action financière). 45 recommandations, applicables à la situation du Vatican, ont fait l'objet d'une notation : 23 (51 %) sont partiellement conformes (PC) ou non conformes (NC) et 22 (49 %) sont conformes (C) ou largement conformes (LC). Les évaluateurs se sont réjouis de la décision du Saint-Siège de devenir pleinement partie aux Conventions des Nations Unies de Vienne, de Palerme et contre le financement du terrorisme.

■ En octobre, le Comité des Ministres a accepté la demande du Royaume-Uni pour que les dépendances de la Couronne, Guernesey, Jersey et l'île de Man, soient soumises aux procédures d'évaluation de Moneyval.

■ 2012 a marqué le 15^e anniversaire de Moneyval.



Le Comité **Moneyval** a publié son premier rapport concernant le Saint-Siège et la Ville-État du Vatican

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)

■ Le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) a lancé son quatrième cycle d'évaluation consacré à la prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs, une question au cœur des préoccupations des citoyens. Les premières évaluations par les pairs effectuées dans le cadre de ce cycle concernaient le Royaume-Uni, la Pologne, la Slovaquie, la Lettonie et l'Estonie. Les rapports mettent l'accent sur les questions qui seront reprises dans les évaluations à venir comme les codes de conduite, les intérêts publics/privés, les sanctions, la sensibilisation du public. Ils montrent aussi comment l'approche au cas par cas du GRECO met en lumière des problèmes ou des défis à relever ainsi que d'éventuelles solutions qui diffèrent d'un pays à l'autre.

■ En réponse aux recommandations par pays formulées par le GRECO à l'issue du troisième cycle d'évaluation, certains pays membres ont, par exemple, révisé leur législation sur la corruption, la mettant en conformité avec la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) (Monténégro), incitant les partis politiques à publier leurs comptes financiers annuels (Luxembourg), renforçant la transparence des dons privés (Islande) ou consolidant la position et l'autorité de l'organe national chargé de contrôler le financement des partis et des campagnes électorales (Roumanie).

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS (GRETA)

■ Dans le cadre des travaux de suivi de l'application de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197), des rapports d'évaluation du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) concernant six pays ont été publiés (Arménie, Géorgie, Moldova, Monténégro, Roumanie et Royaume-Uni). Des visites ont été organisées dans 12 autres pays (Belgique, Bosnie-Herzégovine, France, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie et Espagne).

■ Les lacunes relevées dans les rapports d'évaluation concernent en particulier les minorités à risque, tel que les Roms, et le découragement de la demande qui favorise la traite des êtres humains. Ces questions ont été abordées lors d'une conférence organisée en Bulgarie, permettant aux experts d'échanger leurs idées sur les mesures et les politiques à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre la traite en mobilisant tous les acteurs concernés.



Ratification, par la Turquie, de la **Convention d'Istanbul sur la violence à l'égard des femmes**

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS SPÉCIFIQUES

RÉFORME DU SYSTÈME DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

■ Les efforts pour améliorer le système de la Convention européenne des droits de l'homme aux niveaux européen et national ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Brighton en avril 2012, destinée à assurer un train de réformes concrètes pour garantir l'efficacité de la Cour européenne des droits de l'homme. Le Comité directeur pour les droits de l'homme a livré des premiers résultats et préparé, en particulier, deux projets de protocoles à la Convention.

■ Le premier, appelé Protocole n° 15, prévoit notamment l'insertion dans le préambule de la Convention de références au principe de subsidiarité et à la doctrine de la marge d'appréciation tels que développés par la Cour dans sa jurisprudence, ainsi que l'abrogation de la limite d'âge pour l'exercice du mandat de juge à la Cour. Il prévoit également la réduction du délai de saisine de la Cour après épuisement des voies de recours internes, qui passerait de six à quatre mois, et la modification de l'une des conditions de recevabilité des requêtes.

■ Un projet de protocole facultatif à la Convention portant sur les avis consultatifs est par ailleurs également en cours de préparation. Selon ce protocole, les États membres pourraient accepter, à titre facultatif, que leurs plus hautes juridictions puissent demander à la Cour des avis consultatifs sur l'interprétation de la Convention dans le contexte d'une affaire particulière au niveau national sans préjudice du caractère non contraignant de ces avis pour les autres pays membres.

DROITS DES ENFANTS

■ En 2012, le Conseil de l'Europe a obtenu une mobilisation exceptionnelle de la part de ses pays membres pour combattre la violence sexuelle à l'égard des enfants : après l'adhésion de l'Andorre et de la Russie en 2012, 46 pays membres sur 47 sont désormais signataires de la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (STCE n° 201). La Bulgarie, la Croatie, L'Islande, la Moldova, le Portugal, « L'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Ukraine font désormais partie des 24 pays qui se sont engagés à aligner leurs législations et leurs politiques sur les dispositions de cette convention.

■ Le Comité chargé de contrôler l'application de cette convention a entamé ses travaux en 2012, se focalisant en particulier sur le problème des abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance. C'est la première fois que les gouvernements traitent la question des abus sexuels commis sur des enfants par des membres de la famille, des amis, des aides-soignants, des enseignants, des entraîneurs ou des prêtres.

■ Dans le cadre de la campagne « UN sur CINQ » contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, les efforts combinés des gouvernements, parlements, villes, régions et ONG ont donné des résultats positifs, notamment en Croatie, à Chypre, en Grèce, à Malte, en Serbie et en Espagne où l'on peut constater les progrès suivants : changements importants au niveau des législations ; prise de conscience des problèmes et des solutions à apporter ; nouveaux efforts dans le domaine de la recherche ; formations professionnelles et aide aux parents pour prévenir les abus sexuels.

■ Des partenariats avec l'Union européenne et les Nations Unies ont permis d'assister les gouvernements à adapter leur système juridique et leurs services sociaux et de santé aux besoins spécifiques des enfants, et de fournir des conseils pour garantir que les droits des enfants à participer aux décisions les concernant sont respectés.

ÉGALITÉ FEMMES/HOMME

■ Après une contribution importante à la promotion des droits des femmes et à l'intégration du principe de l'égalité dans les législations de ses pays membres, le Conseil de l'Europe se tourne aujourd'hui également vers les politiques, les pratiques et les mentalités qui doivent évoluer pour répondre aux normes et valeurs de l'Europe. En 2012, l'objectif du nouveau programme pour l'égalité est de mobiliser les ressources et les partenaires dans un effort pour surmonter ces importants obstacles à l'égalité. Une Commission pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été mise en place, qui va s'appuyer sur des points de contacts nationaux et des partenariats stratégiques afin de mutualiser les efforts et multiplier l'impact des résultats. Les trois domaines prioritaires identifiés en 2012 sont : l'accès des femmes à la justice, la lutte contre les stéréotypes de genre dans les médias et la protection des femmes contre la violence.

VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

■ La Convention d'Istanbul est devenue un instrument de référence connu pour la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Sept pays (la Belgique, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Royaume-Uni et la Serbie) l'ont signée en 2012, portant le nombre de signataires de 17 à 25. En 2012, la Turquie est devenue le premier pays à la ratifier.

■ Des partenariats stratégiques ont été établis dans le cadre d'activités communes avec l'UE, l'OSCE et les Nations Unies, et ont donné lieu à un soutien politique et à une mobilisation en faveur d'une ratification rapide de la convention. Par ailleurs, ONU femmes et le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) appellent régulièrement les pays membres du Conseil de l'Europe à ratifier la Convention d'Istanbul et contribuent à la promotion de ce texte lors de leurs activités. Cela est également le cas de l'UE, notamment à travers de nombreux appels lancés à ses pays membres et à l'UE elle-même pour la ratification.

■ Grâce à l'expertise du Conseil de l'Europe, plusieurs pays européens ont révisé leurs politiques et législations, notamment ceux qui travaillent activement à la ratification de la Convention d'Istanbul et à sa mise en œuvre. Grâce à cette mobilisation, l'entrée en vigueur de la Convention en 2013 est aujourd'hui envisageable, car seulement 10 ratifications sont nécessaires à cet effet. Une conférence régionale au Maroc a également contribué à faire connaître la convention parmi les pays du sud de la Méditerranée, notamment l'Algérie, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

■ Le Conseil de l'Europe a adopté la Stratégie 2012-2015 sur la gouvernance de l'internet qui contient plus de 40 lignes d'action articulées autour de six domaines (ouverture de l'internet, droits des usagers, protection des données, cybercriminalité, démocratie et culture, enfants et adolescents). Elle sera mise en œuvre en coopération avec le secteur privé et la société civile ; elle prévoit l'élaboration d'un compendium des droits des usagers de l'internet.

■ Dans le domaine des médias, le Conseil de l'Europe a attiré l'attention de ses 47 pays membres sur la grave menace que le « tourisme de la diffamation » fait peser sur la liberté d'expression et d'information. Ce type de tourisme consiste à rechercher une juridiction qui soit facile à saisir et considérée comme la plus à même de rendre la décision la plus favorable. Une centaine d'activités de coopération, cofinancées par l'Union européenne, ont été menées dans les domaines de la liberté des médias, du pluralisme des médias, de la formation des journalistes et du discours de haine. Le Secrétaire Général a poursuivi un dialogue constructif avec les autorités de plusieurs États membres, en particulier la Hongrie et la Turquie, sur les médias et la liberté d'expression. Une conférence à haut niveau à Budapest a étudié la nature du discours de haine et l'ampleur du problème dans l'Europe d'aujourd'hui, en particulier sur internet, et a examiné différentes façons d'aborder l'intolérance tout en défendant la liberté d'expression. La conférence a été précédée par un stage de formation sur le discours de haine à l'intention de jeunes blogueurs influents.

■ Dans le domaine de la cybercriminalité, six nouveaux États ont adhéré à la Convention de Budapest (Australie, Autriche, Belgique, Géorgie, Japon et Malte), renforçant la dimension mondiale du texte. Le comité de la convention a achevé sa première évaluation de la mise en œuvre de la Convention sur la cybercriminalité dans les États parties et a adopté des normes sur l'accès transfrontalier aux données. Une centaine d'activités de coopération technique ont été menées dans le monde entier dans les domaines suivants : renforcement de la législation, création d'unités spécialisée dans la lutte contre la cybercriminalité, formations en techniques d'investigation et obtention de preuves informatiques à l'intention des magistrats et responsables de l'application des lois, coopération entre les secteurs privé et public, investigations financières et coopération internationale.



JUSTICE ET COOPÉRATION JUDICIAIRE

Les ministres de la Justice des 47 États membres du Conseil de l'Europe se sont réunis à Vienne en septembre pour discuter de la manière dont la justice peut traiter de la violence urbaine, notamment dans les cas où des groupes s'organisent en utilisant les médias sociaux. Ils ont proposé, dans une résolution, des réponses rapides, adaptées et efficaces du système judiciaire aux mineurs auteurs et victimes d'infractions.

En marge de la conférence ministérielle, la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ) a présenté son rapport 2012 sur l'évaluation des systèmes judiciaires européens.

Le rapport contient des données quantitatives et qualitatives de 46 (sur 47) États membres, permettant ainsi au Conseil de l'Europe de disposer d'une photographie précise du fonctionnement quotidien des systèmes judiciaires en Europe. Il présente des tableaux comparatifs et des commentaires pertinents dans les domaines suivants : dépenses publiques consacrées au système judiciaire, système d'aide judiciaire, médiation, organisation des juridictions et carte judiciaire, personnels judiciaires et répartition hommes-femmes au sein de la magistrature, gestion des flux d'affaires dans les tribunaux, utilisation des nouvelles technologies dans les procédures judiciaires (e-justice et e-tribunal), durées de procédures.

**Les sessions plénières
de la Commission de Venise**
se tiennent 4 fois par an à Venise,
à la Scuola Grande di San Giovanni

La CEPEJ a également préparé pour l'Union européenne un rapport sur l'impact du fonctionnement des systèmes judiciaires sur l'économie des États membres de l'UE. Les Conseils consultatifs de juges européens (CCJE) et de procureurs européens (CCPE) ont adopté des avis respectivement sur la spécialisation des juges et sur la gestion des moyens du ministère public. Le Comité des Ministres a adopté en septembre la recommandation sur le rôle du ministère public en dehors du système de justice pénale.

Le Conseil de l'Europe a fourni à ses pays membres des orientations et des expertises sur les conséquences matérielles et pratiques d'un système judiciaire indépendant et efficace. L'objectif était de les aider à améliorer leur législation et leur pratique en se conformant aux normes pertinentes, et de rendre les politiques et les systèmes judiciaires plus proches des usagers. Des projets ont été réalisés en Arménie, en Géorgie et en Turquie, ainsi que, pour la première fois, au Maroc et en Tunisie dans le cadre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de ses régions voisines. D'autres travaux ont été menés en Azerbaïdjan, en Bulgarie, en Moldova, en Serbie et en Ukraine.



DROIT CONSTITUTIONNEL : COMMISSION DE VENISE

■ La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue sous le nom de Commission de Venise, a adopté, en 2012, une trentaine d'avis et de rapports.

■ Tout au long de l'année, le Secrétaire Général et la commission ont étudié, en étroite collaboration, la situation constitutionnelle de la Hongrie, et leurs travaux ont abouti à une analyse critique des dites lois cardinales qui engendrent une érosion de l'équilibre entre les différents pouvoirs. Selon l'avis d'experts, la réduction de huit ans du mandat des juges en exercice et la concentration de l'administration de la justice entre les mains d'une seule personne, le président de l'Office national de la justice nouvellement créé, violent l'indépendance de la magistrature. A titre d'exemple de coopération intergouvernementale, le Gouvernement hongrois a soumis à la Commission de Venise les deux lois sur l'indépendance du corps judiciaire et sur la religion, qui ont été examinées à la session plénière du 15 au 17 mars. En outre, à la demande cette fois de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, cinq autres lois ont été examinées par la Commission en juin.

■ A la suite des demandes du Secrétaire Général et de l'Assemblée parlementaire, la Commission de Venise a publié en décembre des recommandations exhortant la Roumanie à procéder à des réformes concernant la procédure de suspension d'un président, le recours aux dites ordonnances d'urgence, la révocation de l'avocat du peuple et la clarification des pouvoirs et responsabilités du président et du parlement.

■ La Bosnie-Herzégovine, quant à elle, a sollicité l'avis de la commission au sujet de la pratique de certains partis politiques de faire signer à des candidats à de hautes fonctions une lettre de démission en blanc qui serait utilisée au cas où ces candidats manqueraient à leur devoir de loyauté vis-à-vis du parti. La Commission de Venise a jugé que la procédure n'était pas conforme aux normes démocratiques attendues d'une démocratie.

■ Dans un avis sur une loi du Bélarus, la commission a estimé que les restrictions proposées dans cette loi n'étaient « ni légitimes, ni justifiables ». Dans un autre avis publié en 2012 sur une loi de la Fédération de Russie, la Commission de Venise a appelé à une limitation des obligations imposées aux organisateurs de rassemblements pacifiques et à une atténuation des restrictions générales imposées à l'heure et au lieu choisis pour les événements publics.

■ La Commission de Venise a travaillé étroitement avec des membres de l'Assemblée constituante nationale de Tunisie pour les aider à rédiger la nouvelle Constitution du pays. Ses experts ont coopéré avec la Cour constitutionnelle du Maroc.

■ En 2012, la Commission a finalisé la mise en œuvre des programmes conjoints avec l'Union européenne sur le « soutien au processus électoral au Kazakhstan » et la réforme constitutionnelle en Bolivie. Elle a continué la mise en œuvre du volet électoral de la Facilité pour le Partenariat oriental et a lancé un nouveau programme conjoint pour l'Asie centrale, soutenu par le ministère des Affaires étrangères de la Finlande, intitulé « Egalité devant la loi : accès à la justice pour les groupes vulnérables ».

■ La Commission a également participé à la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle (WCCJ) qui a réuni 62 cours du monde entier.



Ban Ki-moon,
Secrétaire général de l'Onu,
et **Tawakkol Karman** (Yemen),
Prix Nobel de la Paix 2011,
aux côtés de **Thorbjørn Jagland**,
Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe,
lors de l'ouverture du Forum

Le 1^{er} Forum mondial
de la démocratie s'est tenu
à Strasbourg en octobre 2012



Direction Générale

Démocratie

GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

FORUM MONDIAL DE LA DÉMOCRATIE

■ Quelque 1 500 participants représentant 120 pays ont participé au premier Forum mondial de la démocratie de Strasbourg, qui s'est tenu en octobre. Le forum a examiné comment les démocraties peuvent répondre aux attentes des citoyens et s'adapter à leurs différentes valeurs et traditions. Un débat sur la liberté d'expression et la responsabilité des médias a été organisé avec des personnalités de haut niveau et l'*International Herald Tribune*.

■ Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, et Tawakkol Karman, prix Nobel de la Paix 2011, ont pris part à la séance d'ouverture du Forum.

■ Le Forum mondial de la démocratie est organisé en partenariat avec la ville de Strasbourg, le Parlement européen, le Gouvernement français, la région Alsace et le département du Bas-Rhin.

CONFÉRENCE DES OING

■ Plus de 4 000 organisations internationales non gouvernementales (OING), dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, sont regroupées au sein de la Conférence des OING, qui tient ses deux réunions annuelles lors des sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire (janvier et juin). Les priorités 2012 de la conférence ont porté sur la lutte contre l'extrême pauvreté et le travail d'experts sur la législation et les pratiques relatives aux ONG dans les pays membres.

■ Dans le cadre du Forum mondial de la démocratie, le Conférence des OING a organisé un débat de la société civile sur la démocratie inclusive sous trois angles différents : droits de l'homme, médias et femmes.

DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE

■ Le Centre d'expertise pour la réforme de l'administration locale a mis en œuvre 29 programmes individuels dans 18 pays, couvrant une grande partie du continent, de l'Arménie à la Suisse et de la Turquie à la France. Ces programmes, destinés à aider les collectivités locales à réformer leurs réglementations et leurs services, ont traité de sujets tels que le développement du leadership, l'éthique publique, la coopération intercommunale, la planification municipale, la gestion de la performance, les finances locales. Le centre a également aidé les autorités centrales à réviser plusieurs lois importantes pour la démocratie locale en Arménie, en Serbie et en Ukraine, et à développer de nouvelles stratégies de décentralisation en Ukraine et en Moldova.

■ Les programmes les plus intensifs ont concerné l'Ukraine, la Serbie et l'Albanie et ont conduit à des réformes importantes. A titre d'exemple, les collectivités locales participant au programme ukrainien ont adopté des codes de conduite pour les élus et les fonctionnaires, ont établi et utilisé des indicateurs de performance pour trois services publics et ont révisé leurs pratiques financières à la lumière des résultats du module d'étalonnage (*benchmarking*) financier ; les collectivités serbes participantes ont révisé leur gestion des ressources humaines.

ÉLECTIONS

■ Une assistance préélectorale a été fournie en Ukraine et en Géorgie, axée particulièrement sur les registres électoraux, l'utilisation de fonds publics durant la campagne électorale, les primoélecteurs et la sensibilisation des femmes aux élections. En Bosnie-Herzégovine, les formations d'observateurs des élections se sont poursuivies.

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA COHÉSION SOCIALE

■ La 2^e Conférence des ministres responsables de la cohésion sociale (Istanbul, Turquie, 11-12 octobre) a fait le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale de 2010. Elle a permis un échange de vues et d'expériences sur la protection et l'autonomisation des groupes de personnes vulnérables, en particulier en temps de crise, et sur le maintien de la cohésion sociale par la solidarité entre générations. Dans leur déclaration finale, les ministres se sont engagés à trouver des réponses novatrices aux défis sociaux, tels que les changements démographiques, la précarisation des jeunes et la stigmatisation des migrants, l'avancée du racisme, la polarisation de la distribution des richesses et le manque de confiance potentiel dans le fonctionnement des institutions démocratiques. Le Comité européen pour la cohésion sociale a été chargé par le Comité des Ministres du suivi de la conférence.

SOCIÉTÉS : VIVRE ENSEMBLE AU XXI^e SIÈCLE

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE

■ Une conférence sur la mise en œuvre de la Charte sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme a été organisée à Strasbourg au mois de novembre. Pour donner suite aux conclusions de la conférence, un programme de projets pilotes sur la charte ouvert aux 50 pays signataires de la Convention culturelle européenne (STE n° 18) a été lancé en coopération avec l'Union européenne. Par ailleurs, en Turquie, grâce à un programme joint Conseil de l'Europe/Union européenne, un nouveau cours sur la démocratie et les droits de l'homme sera mis en route dans tous les établissements secondaires turcs à partir de septembre 2013. Le programme « Pestalozzi » a contribué à la formation de plus de 1 000 enseignants, formateurs d'enseignants et professionnels de l'éducation de près de 40 pays dans le but de renforcer leurs compétences en matière de démocratie et droits de l'homme, et de compréhension mutuelle.



DIALOGUE INTERCULTUREL

■ Vingt-trois villes membres du Réseau des cités interculturelles, dont le but est une meilleure gestion de la diversité dans les zones urbaines, ont adopté des stratégies dans ce domaine. Cinq villes ont utilisé un modèle expérimental pour impliquer les citoyens dans le processus de développement de ces stratégies. L'« Index des cités interculturelles », un outil de mesure de la politique urbaine interculturelle, regroupe plus de 50 villes.

■ Dans le cadre du programme SPARDA (« Influencer la perception et les attitudes pour faire de la diversité un avantage », sept villes (de Chypre, de la France, d'Italie, de Malte, du Portugal, d'Espagne) ont mis en œuvre des campagnes de communication mettant en valeur les avantages de la diversité. Des études d'opinion menées avant et après ces campagnes par l'institut de recherche IPSOS ont révélé une évolution positive dans la perception du public de la migration et de la diversité. Les enseignements tirés des campagnes pilotes ont été inclus dans le guide pratique *La cité interculturelle pas à pas*.

■ La réalisation la plus marquante du programme MARS (médias et diversité) en 2012 concerne la production de plus de 100 rapports médias par des équipes mixtes de journalistes (internationales et intermédia) qui prennent la diversité comme un angle principal de couverture. L'élargissement du réseau média et diversité à 4 500 journalistes atteste le soutien continu des principaux médias européens pour le développement d'une nouvelle approche dans ce domaine.

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

■ La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a publié 10 nouveaux rapports en 2012 concernant les pays membres suivants : Andorre, Croatie, Danemark, Islande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Monténégro, Suède et Ukraine. Neuf autres pays ont été visités (Finlande, Irlande, Liechtenstein, Malte, Moldova, Pays-Bas, Portugal, Fédération de Russie et Saint-Marin). L'ECRI a également exprimé par des déclarations publiques sa préoccupation au sujet des événements dans certains États membres (notamment l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Grèce) et publié des lignes directrices sur la lutte contre le racisme et la discrimination dans l'emploi.

■ Le projet du Conseil de l'Europe en faveur des lesbiennes, homosexuels, bi et transsexuels (LGBT) a apporté son soutien aux six pays membres participants (Albanie, Italie, Lettonie, Monténégro, Pologne et Serbie) dans leurs efforts pour développer une politique mettant en œuvre la recommandation du Comité des Ministres sur cette question. Les activités se sont concentrées sur des conférences d'évaluation des besoins, avec tous les partenaires concernés, en vue de préparer des plans d'action/stratégies nationales. Le Conseil de l'Europe apportera son soutien à plus de 50 activités dans chaque pays sur des thèmes prioritaires.

**Réseau des Cités
interculturelles :**
jeunes du quartier
de Lewisham à Londres



Les jeunes **ambassadeurs pour la paix**

MIGRATIONS

Le Conseil de l'Europe a rejoint le Forum consultatif FRONTEX sur les droits de l'homme de l'Union européenne en septembre. Un nouveau guide d'orientation politique, *Développement d'un sentiment d'appartenance chez les migrants par des interactions positives*, publié en quatre langues, propose des conseils sur la mise en œuvre de la recommandation sur l'interaction entre les migrants et les sociétés d'accueil.

LANGUES VIVANTES

Le Centre européen pour les langues vivantes (Graz, Autriche) a lancé une nouvelle série d'activités sur l'enseignement formel et non formel des langues. Le programme « Apprendre par les langues » est soutenu par 32 pays membres et implique directement 3 000 professionnels en langues ; il couvre des thèmes tels que la mobilité, les langues pour l'emploi, l'éducation des migrants et, pour la première fois, les langues signées. Le centre a également introduit une nouvelle offre de services de formation et de conseil aux États membres sur des questions clés telles que les examens liés aux niveaux du Cadre commun européen de référence pour les langues et le développement des compétences d'enseignement en ligne.

JEUNESSE

À l'occasion du 40^e anniversaire des activités jeunesse du Conseil de l'Europe, la Conférence des ministres responsables de la jeunesse (Saint-Petersbourg, Russie) ont étudié la question de l'accès des jeunes à leurs droits. Malgré un accord parmi les pays membres sur la majorité du contenu de la déclaration finale de la conférence, aucun consensus n'a pu être dégagé sur la référence explicite à « l'orientation sexuelle » et « l'identité de genre » dans la liste des pratiques discriminatoires à l'égard des jeunes.

Un réseau de plus de 50 « jeunes ambassadeurs pour la paix », en provenance des 47 pays membres, a été mis en place afin de promouvoir la prévention des conflits parmi les jeunes, notamment dans les zones affectées par de tels conflits. Figurent parmi les activités de soutien à ce réseau un séminaire de formation pour ces jeunes ambassadeurs, une conférence du réseau et deux camps pour la paix organisés l'un en Albanie et l'autre au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg.

Un Plan d'action pour la jeunesse rom, en coopération avec la société civile et d'autres institutions internationales, a été mis en œuvre dans le but de renforcer la pleine participation des jeunes roms à la vie sociale et politique. La lutte contre l'antitsiganisme par les organisations de jeunesse constitue un élément clé de ce plan.

Un vaste programme de formation de 220 formateurs de jeunes et multiplicateurs sur l'éducation aux droits de l'homme a été réalisé en 2012.

La politique de jeunesse de l'Ukraine a été évaluée et des recommandations ont été envoyées au gouvernement concernant la politique de jeunesse en général et des questions spécifiques.

Le Fonds européen pour la jeunesse a attribué des subventions à 306 projets et soutenu 50 organisations internationales œuvrant dans le domaine de la jeunesse par des subventions pour frais de fonctionnement. Il a fourni des fonds à 112 projets pilotes à dimension européenne, au niveau local ou régional, sur des thèmes relatifs à la participation, l'inclusion sociale, la consolidation de la paix, l'éducation aux droits de l'homme, les questions roms et le discours de haine sur internet.

L'Arménie et la Moldova ont rejoint l'Accord partiel sur la mobilité des jeunes via la Carte Jeunes.



Carte des **itinéraires culturels** du Conseil de l'Europe

ACCORDS PARTIELS

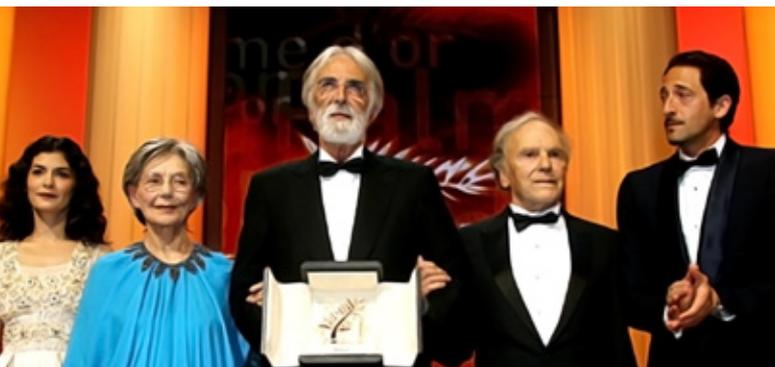
■ Un accord partiel est un cadre qui permet à certains pays membres du Conseil de l'Europe de travailler ensemble pour poursuivre des objectifs communs sur des questions qui ne sont pas nécessairement pertinentes ou acceptables pour tous les pays. Seuls les pays membres qui ont adhéré à ces accords contribuent à leur financement et à leur développement.

ITINÉRAIRES CULTURELS

■ Cinq nouveaux pays membres ont rejoint l'Accord partiel européen sur les Itinéraires culturels (Allemagne, Andorre, Lituanie, Monaco et Serbie). Sept évaluations indépendantes d'itinéraires culturels existants ont été réalisées (l'Iter Vitis, Via Francigena, Saint Martin de Tours, la Hanse, la Route des Phéniciens, la Route de l'héritage andalou et les Voies de Saint-Jacques-de-Compostelle). Trois nouveaux projets ont été évalués en vue de leur certification (la Route européenne des mégalithes, l'Itinéraire des Huguenots et des Vaudois ; Odysseus, voyages mythiques et initiatiques dans la Méditerranée).

EURIMAGES

■ Le fonds de soutien au cinéma européen Eurimages a soutenu 68 coproductions pour un montant de 21,2 millions d'euros. En 2012, le film *Amour* de Michael Haneke, coproduction soutenue par Eurimages, a reçu la palme d'Or au Festival de Cannes et l'oscar du meilleur film en langue étrangère à Los Angeles.



SPORT

■ Un projet joint avec l'Union européenne des associations de football (UEFA) a été mis en œuvre afin d'aider la Pologne et l'Ukraine à assurer l'ordre public et la sécurité des spectateurs durant l'Euro 2012. Malte a accédé à la Convention contre le dopage (STE n° 135) en janvier, portant le nombre total de ses membres à 51 (incluant les 47 États membres du Conseil de l'Europe).

■ A la suite de la conférence des ministres responsables du sport (Belgrade, mars 2012), l'Accord partiel sur le sport a lancé le processus de négociation d'une éventuelle convention contre la manipulation des compétitions sportives, et notamment le trucage des matchs. Le Comité des Ministres a adopté une recommandation sur la protection des enfants et des jeunes sportifs contre des problèmes liés aux migrations de jeunes sportifs.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE (CEB)

■ Dans un contexte économique et financier international qui continue à présenter des défis, la banque a approuvé 28 projets et deux dons pour un montant total de 1,8 milliard d'euros, dont 79 % au titre du renforcement de l'intégration sociale, 4 % pour la gestion de l'environnement et 17 % pour le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale. Vingt-trois de ces projets étaient en faveur des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, pour un montant de presque 862 millions d'euros. La majorité de ces projets ont été approuvés dans le secteur de l'intégration sociale (actions en faveur des personnes déplacées, migrantes ou réfugiées, logement social, création et maintien d'emplois, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural). Deux projets ont été approuvés pour la construction et la modernisation d'établissements pénitentiaires en Serbie.

Le film *Amour* de Michael Haneke, soutenu par Eurimages, récompensé à Cannes

CENTRE NORD-SUD

Le Centre Nord-Sud a préparé une stratégie et un plan d'action pour la période 2013-2015 sur l'éducation globale, qui ont été approuvés lors du 2^e Congrès européen pour l'éducation à la citoyenneté mondiale. La formation en ligne pour l'éducation à la citoyenneté mondiale a connu un intérêt considérable (377 candidatures ont été reçues pour la première édition).

Le lancement de la « Plate-forme Afrique-Europe de la jeunesse » est une étape supplémentaire dans le renforcement d'une gouvernance démocratique du Plan d'action 2012-2015 pour la coopération Afrique-Europe de la jeunesse.

L'édition 2012 du Forum de Lisbonne, dédiée à la région arabe, a fourni une plate-forme majeure pour analyser les réformes en cours et les défis. Des recommandations quant à l'intensification de la coopération des pays du sud et de l'est de la Méditerranée ont été formulées à cette occasion.

Les activités du Processus Nord-Sud pour le renforcement du rôle des femmes ont mis en avant les droits des femmes. Le nombre des membres du réseau Euro-Med femmes a été porté à 600.

Boris Tadić, ex-Président de la République de Serbie, et Souhayr Belhassen (Tunisie), présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) sont les lauréats du prix Nord-Sud 2011.

DIRECTION EUROPÉENNE DE LA QUALITÉ DU MÉDICAMENT ET SOINS DE SANTÉ (DEQM)

www.edqm.eu

Trois suppléments de la *Pharmacopée européenne* ont été publiés (plus de 2 200 monographies et 340 textes généraux); 114 nouveaux étalons et 183 lots de remplacement des étalons de référence nécessaires à l'application des essais décrits dans les monographies ont été établis.



Souhayr Belhassen (Tunisie) et **Boris Tadić** (Serbie), lauréats du Prix Nord-Sud, lors de la cérémonie organisée à Lisbonne à l'Assemblée de la République



eTACT, vers la traçabilité des médicaments en Europe

Pour plus d'informations sur les activités de standardisation biologique, de contrôle des médicaments et de certification de conformité de la DEQM, se reporter au site de la DEQM.

Les efforts pour la lutte anticontrefaçon se sont concentrés sur la stratégie de mise en œuvre de la Convention Médicrime. En 2012, ce texte a été signé par huit nouveaux pays, portant à 21 le nombre de signataires. L'Ukraine a été le premier pays à la ratifier. Les signataires sont l'Arménie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Moldova, la Turquie, la Guinée-Conakry et le Maroc.

Le service eTACT pour la traçabilité des médicaments grâce à une sérialisation de masse a contribué positivement au débat en cours sur le futur paysage de la traçabilité en Europe des produits pharmaceutiques.

Le Comité européen sur la transplantation d'organes a contribué, avec le Comité européen pour les problèmes criminels et le Comité de bioéthique, à l'élaboration d'un nouvel instrument juridique de lutte contre le trafic d'organes, tissus et cellules.

Enfin, la DEQM a obtenu la certification ISO 9001:2008 pour plusieurs de ses activités et la certification ISO/CEI 17025:2005 pour le laboratoire.

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL

L'Observatoire européen de l'audiovisuel, qui collecte et diffuse des analyses de marché et juridiques sur le cinéma, la radiodiffusion, la vidéo à domicile et l'industrie des services audiovisuels à la demande, a célébré son 20^e anniversaire en 2012. Le Monténégro et l'Arménie ont rejoint l'observatoire, ce qui porte à 40 le nombre de ses membres.

L'observatoire a publié 25 rapports et bulletins d'information sur divers sujets tels que la protection des mineurs et les contenus audiovisuels à la demande, la concentration des médias et le succès des films européens sur les principaux marchés hors Europe. La plupart sont disponibles en trois langues. L'observatoire a également publié son annuaire *Film, télévision et vidéo en Europe, Focus – Tendances du marché mondial du film* (également traduit en arabe), des rapports juridiques et le bulletin juridique mensuel appartenant à la gamme de publications « IRIS ».



Gabriella Battaini-Dragoni,
Secrétaire Générale adjointe,
et **Rafik Abdesslem**,
Ministre des Affaires
étrangères tunisien,
signent le premier protocole
d'accord avec un pays
non membre du Conseil de l'Europe



Le Commissaire européen
Štefan Füle (UE)
et le Secrétaire général
du Conseil de l'Europe
Thorbjørn Jagland signent
le Programme pour le Sud

Actions sur le terrain et mobilisation de ressources

PAYS DU VOISINAGE AU SUD

■ À la suite de l'adoption, en mai 2011, de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat, le Comité des Ministres a avalisé les documents sur les priorités de la coopération en faveur du Maroc, de la Tunisie et de la Jordanie ; la politique a été ainsi concrétisée sous forme de programmes convenus avec ces pays dans le domaine d'excellence de l'Organisation, selon une approche pilotée par la demande.

■ 2012 a vu la mise en œuvre du programme UE/Conseil de l'Europe « Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage du Sud » (Programme pour le Sud, 4,8 millions d'euros, janvier 2012-décembre 2014). Après sa signature en début d'année entre le Secrétaire Général et le commissaire Füle, le programme a déjà significativement progressé dans l'évaluation de la situation au Maroc et en Tunisie dans des domaines de réforme clés tels que la justice et la lutte contre la corruption. En outre, la coopération régionale pour promouvoir les droits de l'homme et les valeurs démocratiques se développe de façon positive, mobilisant dans ce cadre d'autres pays de la région couverte par ce programme (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Palestine).

■ Outre le Programme pour le Sud, le Conseil de l'Europe a commencé à travailler sur d'autres domaines essentiels dans le sud de la Méditerranée. La Commission de Venise soutient actuellement le processus constitutionnel en Tunisie. En outre, grâce à des fonds norvégiens, le Conseil de l'Europe a commencé à travailler dans la région pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. La première conférence organisée sur ce thème à Rabat en septembre 2012 a été une réussite importante ainsi qu'une opportunité de sensibiliser aux normes de l'Organisation, et de jeter les bases pour la suite de l'action de prévention de la violence domestique dans la région.

■ Dans la mise en œuvre de ces activités, le Conseil de l'Europe travaille en étroite coopération avec les délégations de l'UE ainsi qu'avec d'autres acteurs importants dans les pays bénéficiaires, collaboration d'autant plus aisée que l'Organisation a établi une présence opérationnelle à Rabat et à Tunis.

EUROPE DU SUD-EST

■ L'action du Conseil de l'Europe en Europe du Sud-Est en 2012 s'est concentrée sur la lutte contre la corruption et la criminalité économique. Des projets ciblés par pays ont été menés, par exemple en Serbie et en Albanie, et complétés par une coopération régionale en matière de lutte contre la cybercriminalité. Le Conseil de l'Europe a également œuvré dans le domaine de la justice et des droits de l'homme dans les prisons en Bosnie-Herzégovine.

■ La protection des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination et la protection des minorités ont figuré également au rang des priorités de l'action du Conseil de l'Europe dans la région, notamment grâce à la mise en œuvre d'un programme conjoint régional UE/Conseil de l'Europe, ainsi que par des projets spécifiques pour des pays, en particulier en Bosnie-Herzégovine.

■ Le Conseil de l'Europe a continué de travailler à la promotion de la coopération régionale dans les domaines de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine culturel (programme conjoint UE/Conseil de l'Europe Processus de Ljubljana II). Au Kosovo³, un projet est mené selon une approche intégrée et inclusive pour la pérennisation du patrimoine culturel et naturel. L'action a été intensifiée en matière de normes pour l'autonomie locale et de démocratie locale, grâce à des projets mis en œuvre en Serbie et en Albanie.

■ La Turquie a bénéficié de plusieurs projets conjoints dans le domaine de l'État de droit, en vue de renforcer le rôle des autorités judiciaires suprêmes, de former des juges et procureurs militaires aux droits de l'homme, de consolider le système de gestion des tribunaux et d'améliorer l'efficacité de la justice pénale. Un projet sur l'éthique dans le secteur public a également été lancé. L'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme a occupé une part importante de l'action de l'Organisation qui a en particulier mené un projet dans le domaine de la liberté d'expression et des médias en Turquie.

■ La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UE a été renforcée dans la région de l'Europe du Sud-Est, notamment par le biais de programmes conjoints dans plusieurs domaines. Des donateurs bilatéraux tels que la Suisse, la Norvège et les États-Unis ont contribué à l'action du Conseil de l'Europe dans la région.

3 Toute référence au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doit être comprise conformément à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

EUROPE DE L'EST, CAUCASE DU SUD ET ASIE CENTRALE

■ Une réunion des hauts fonctionnaires entre le Conseil de l'Europe et la **Fédération de Russie** s'est tenue le 1^{er} octobre 2012 à Strasbourg pour évaluer la coopération en cours et discuter des futures priorités dans ce domaine pour 2013-2014.

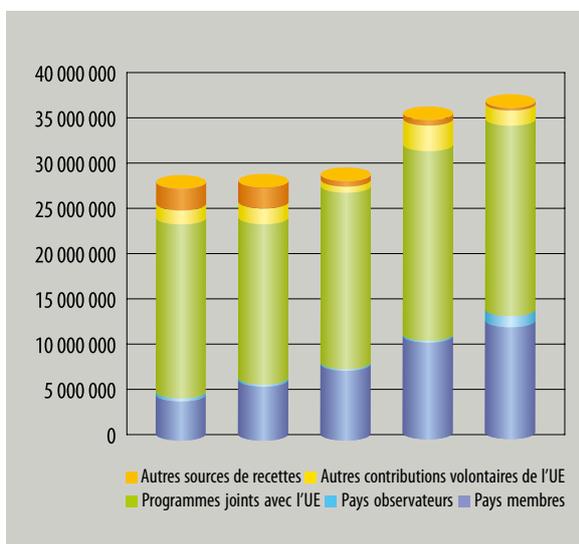
■ La mise en œuvre du plan d'action 2011-2014 du Conseil de l'Europe pour l'**Ukraine** s'est poursuivie avec succès en 2012. Les résultats et réalisations ont été évalués lors d'une conférence organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et le ministère des Affaires étrangères de l'Ukraine le 10 septembre 2012 à Kiev. Durant 2012, le Conseil de l'Europe a mobilisé 8 millions d'euros supplémentaires pour les projets et activités de ce plan d'action.

■ Un plan d'action 2012-2014 du Conseil de l'Europe pour l'**Arménie**, adopté par le Comité des Ministres en mars, a été lancé officiellement à Erevan en juillet 2012. Avec un budget global de plus de 16 millions d'euros, ce plan d'action concerne les domaines prioritaires suivants : poursuite des réformes de la justice, réforme pénitentiaire ; intégration de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en droit interne ; liberté des médias et formation des journalistes ; lutte contre la corruption ; réforme du secteur de l'éducation ; poursuite de la réforme et du renforcement des pouvoirs locaux ; soutien pour des élections libres et équitables.

■ Grâce à l'appui financier de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe utilise actuellement la Facilité pour le partenariat oriental 2011-2013 pour soutenir les processus de réforme à l'œuvre dans les six pays partenaires (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine) afin de les rapprocher des normes du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Les secteurs de coopération couvrent les normes électorales, la réforme judiciaire, la lutte contre la cybercriminalité et la corruption.

MOBILISATION DES RESSOURCES ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

RECETTES EXTRABUDGÉTAIRES POUR 2012



COMPARAISON DE 2012 PAR RAPPORT À 2011

Le total des recettes a augmenté de 3,75 %, passant à environ 37,7 millions d'euros (36,4 millions en 2011, 29,6 millions en 2010).

Les contributions volontaires des États membres ont augmenté de 15,6 %, passant à 12,7 millions d'euros.

Trente-trois des 47 États membres ont apporté des contributions en 2012 (39 en 2011). Les 10 plus gros donateurs ont apporté 86,8 % des recettes totales émanant des États membres (79 % en 2011).

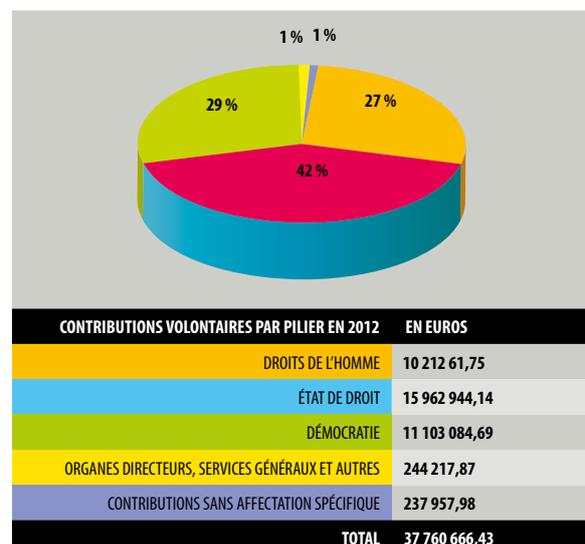
La Norvège, la Suède et la Suisse comptent au nombre des États membres ayant apporté les plus grosses contributions, avec 2,6 millions d'euros, 2,5 millions et 1,1 million d'apports respectivement ; le Fonds fiduciaire droits de l'homme a versé une contribution de 1,7 million d'euros.

Les recettes pour les programmes conjoints Conseil de l'Europe/UE sont restées stables (21,7 millions d'euros en 2012, 21,6 millions d'euros en 2011) et ont représenté 57,5 % du total des recettes extrabudgétaires.

L'UE a également fourni un certain nombre de contributions volontaires (en dehors des programmes conjoints) pour un montant total de 1,7 million d'euros (99 % pour la DEQM).

Les contributions d'États non membres jouissant du statut d'observateur ont connu une hausse significative, passant à 1,27 million d'euros (dont 1,1 million d'euros des États-Unis, soit 89 %).

Des sources de financement « autres » (autrement dit ne provenant ni de l'UE, ni d'États membres ou observateurs) ont apporté 300 000 euros de contributions.





Réunion du **Comité
des Conseillers juridiques
sur le droit international
public (CAHD)**

Droit international public

Lors de ses deux réunions annuelles, le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) a poursuivi ses travaux relatifs à la question des « mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme ». L'année 2012 a notamment permis de mettre l'accent sur des jurisprudences nationales ainsi que sur des jugements rendus par la Cour européenne des droits de l'homme relatifs à cette question.

Le comité a également examiné les affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public et leurs implications pour les États. L'évocation des affaires plus récentes a permis de mettre en évidence les multiples interactions entre le droit international public et la jurisprudence de la Cour.

S'agissant des traités conclus par le Conseil de l'Europe et en dehors de celui-ci, le CAHDI a poursuivi son examen des réserves susceptibles d'objection. Il a ainsi coordonné la réaction des États membres aux dites réserves en établissant la liste des objections y afférentes. Cet examen a inclus la question de la compatibilité de certaines réserves avec le principe de la jouissance, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tel que consacré par la Convention européenne des droits de l'homme.

Le CAHDI a poursuivi ses échanges de vues sur la pratique et la jurisprudence nationales en matière d'immunités des États et des organisations internationales. Ces discussions ont touché à la question de l'impact potentiel des droits de l'homme, en particulier le droit à un tribunal, tel que défini à l'article 6 de la Convention, sur l'immunité de juridiction des États et des organisations internationales.

Le comité a suivi les développements plus récents concernant la Cour pénale internationale (CPI) et les autres tribunaux pénaux internationaux (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Tribunal spécial pour le Liban, Tribunal spécial pour le Cambodge).

Enfin, la Direction du conseil juridique et du droit international public a fourni des services de secrétariat au Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme qui examine les curriculum vitae des candidats avant que les gouvernements ne soumettent leurs listes de candidats à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en vue de leur élection.

Table ronde organisée
par la direction de la Communication lors
du **Forum mondial de la démocratie**



Communication

Travaillant en étroite collaboration avec des professionnels des médias et des multiplicateurs et réseaux européens, la Direction de la communication (DC) a permis une plus grande visibilité des valeurs et des normes de l'Organisation en 2012.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

La communication politique s'est concentrée sur des thèmes clés (liberté des médias, protection des minorités, réforme judiciaire, liberté de réunion et lutte contre la corruption) en privilégiant des médias internationaux comme le *Financial Times*, l'*International Herald Tribune*, le *Guardian*, la *FAZ*, *Le Monde*, *Politiken*, *El País*, *Vedomosti*, etc. Une importante couverture médiatique a été générée par les rapports des organes du suivi, comme le Comité antitorture et le Comité Moneyval contre le blanchiment de capitaux, les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme et les sessions de l'Assemblée parlementaire. Les déclarations du Secrétaire Général ainsi que celles d'autres personnalités ont également suscité l'intérêt des médias. Vingt articles ont été transmis pour la chronique mensuelle « Gutenberg » de l'Organisation dans le journal *New Europe* basé à Bruxelles.

La DC a également tiré parti de la présidence britannique du Comité des Ministres et des discussions autour de la réforme de la Cour pour renforcer le volume et la qualité de la couverture du Conseil de l'Europe dans les médias britanniques. Elle a transmis aux plus grandes stations de télévision en Europe près d'une centaine de fils d'actualité sur un large éventail de sujets, allant des grandes affaires de la Cour, comme celle de Ioulia Timochenko, aux éléments d'information servant à faire la une des journaux télévisés, notamment la visite du Premier ministre britannique, David Cameron.

La DC a été chargée des relations avec les médias pour le Forum mondial de la démocratie en octobre et a organisé un important débat sur la liberté d'expression et la responsabilité des médias, avec la participation de personnalités de haut niveau et de l'*International Herald Tribune*.

La direction a également été active dans la formation de collègues au sein de toute l'Organisation, notamment plusieurs managers et VIP, sur la manière de traiter et d'interagir avec les médias et les médias sociaux dans leur travail quotidien.

La DC a modernisé ses studios de production radio, dont un notamment qui a désormais la capacité de travailler avec les médias sociaux. Le travail de couverture par l'intermédiaire des médias sociaux a fait d'importants progrès en 2012. Le nombre d'abonnés (*followers*) sur Twitter a augmenté de plus de 100 % pour passer à plus de 21 000 pendant l'année. La communauté Facebook a augmenté d'environ 64 %. Le blog Droits de l'homme, avec 58 000 visites, a connu une augmentation de plus de 63 % et une augmentation de 68 % des visiteurs se connectant pour la première fois.

La migration des sites internet du Secrétariat vers le nouveau CMS (Content Management System) Liferay, système de gestion de contenu, a été entamée. Une nouvelle charte graphique web a été réalisée, incluant un habillage de tous les sites de l'Organisation avec une nouvelle bannière.

RELATIONS PUBLIQUES ET PUBLICATIONS

■ L'identité et les valeurs de l'Organisation ont été promues auprès des publics cibles à travers des actions et des événements de relations publiques, en particulier la célébration du 40^e anniversaire des activités jeunesse et une journée portes ouvertes organisée au Centre européen de la jeunesse de Strasbourg en septembre.

■ Le Conseil de l'Europe était présent aux Festivals du film d'Istanbul pour la 6^e édition du prix FACE et à celui de Sarajevo, ainsi qu'au Forum sur la gouvernance de l'internet à Bakou avec plus de 1 800 participants du monde entier. Une rencontre des « Dialogues de Strasbourg », en partenariat avec la ville, a été organisée sur le thème des printemps arabes, en particulier sur la place des femmes dans ces processus démocratiques, avec la participation de Souhayr Belhassen (Tunisie), présidente de la Fédération internationale des droits de l'homme. Une autre rencontre, en partenariat avec le Parlement européen, a rassemblé des étudiants et universitaires autour des enjeux de l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.

■ A l'occasion de tous ces événements, la direction a conçu et produit des lignes graphiques et des supports d'information (dépliants, brochures, affiches, panneaux d'exposition, etc.). Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Organisation et promus à travers la base de contacts (plus de 11 000 destinataires) et auprès de sites partenaires. Les présidences britannique, albanaise et andorrane du Comité des Ministres ont été également l'occasion d'un effort accru de communication vers ces pays.

■ L'activité des Editions a reflété les priorités de l'Organisation en 2012 avec six publications commerciales dont deux coéditions : *Saisir la Cour européenne des droits de l'homme – Guide pratique sur la recevabilité* en anglais et en français, et *Freedom of expression (Liberté d'expression)*. Un titre de référence sur les mécanismes de suivi des droits de l'homme *Standard-setting through monitoring* est paru en anglais ainsi que les versions anglaises des monographies sur *Le Conseil de l'Europe et les Roms : 40 ans d'action* et *La Charte sociale européenne*.

■ Parmi les nombreuses traductions en langues non officielles, les fiches pédagogiques sur les droits de l'homme ont été publiées et diffusées en polonais, lituanien, catalan et espagnol.

■ Un projet a été lancé pour optimiser les fonctions du site de la librairie en ligne (258 000 visites en 2012) et compléter l'offre des versions électroniques téléchargeables au format PDF pour les utilisateurs (titres commerciaux et supports d'information).

■ Plus de 37 000 visiteurs ont participé aux programmes d'études et de visites d'information générale sur le Conseil de l'Europe. Le stand du Conseil de l'Europe a reçu de nombreuses visites lors des journées de l'Europe organisées à Paris, à Strasbourg et à Venise, et lors des Courses de Strasbourg en mai.

■ Le partenariat avec le réseau ELSA (Association européenne des étudiants en droit, 300 universités dans 42 pays avec plus de 30 000 étudiants membres) a encore été renforcé avec le lancement du projet « ELSA pour les enfants » lié à la campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe. Les sélections et préparatifs du premier concours de plaidoiries en langue anglaise simulant un procès pour violation des droits de l'homme (Human Rights Moot Court Competition) se sont poursuivis. La première édition a eu lieu à la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, en février 2013.

■ Pour renforcer l'identité institutionnelle du Conseil de l'Europe, un projet de nouvelle identité visuelle a été lancé. A la suite d'un appel d'offres européen, un prestataire a été sélectionné.



Mur de libre expression
au Centre européen de la jeunesse
lors des Portes ouvertes organisées
pour le 40^e anniversaire
de l'action du Conseil
de l'Europe pour la Jeunesse

Budget 2012

du Conseil de l'Europe (€)

CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES

ALBANIE	470 106,80
ANDORRE	246 707,73
ARMÉNIE	350 251,57
AUTRICHE	5 283 175,75
AZERBAÏDJAN	949 924,39
BELGIQUE	6 674 839,64
BOSNIE-HERZÉGOVINE	540 783,80
BULGARIE	1 091 030,95
CROATIE	1 080 557,99
CHYPRE	495 923,93
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3 021 833,19
DANEMARK	4 260 568,03
ESTONIE	476 157,62
FINLANDE	3 464 864,01
FRANCE	38 343 523,45
GÉORGIE	493 556,23
ALLEMAGNE	35 077 047,53
GRÈCE	4 796 956,05
HONGRIE	2 370 708,78
ISLANDE	485 720,21
IRLANDE	3 397 347,30
ITALIE	35 188 649,17
LETTONIE	587 207,87
LIECHTENSTEIN	307 668,03

LITUANIE	773 824,55
LUXEMBOURG	801 528,93
MALTE	365 405,45
MOLDOVA	332 789,02
MONACO	283 738,86
MONTÉNÉGRO	365 889,78
PAYS-BAS	11 021 510,73
NORVÈGE	5 336 519,00
POLOGNE	7 987 946,29
PORTUGAL	3 589 895,44
ROUMANIE	3 487 329,60
FÉDÉRATION DE RUSSIE	31 909 729,00
SAINT-MARIN	140 069,61
SERBIE	1 067 505,54
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	1 387 193,97
SLOVÉNIE	822 231,43
ESPAGNE	21 659 563,05
SUÈDE	6 117 314,62
SUISSE	6 293 793,19
« L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE »	478 189,56
TURQUIE	12 555 822,61
UKRAINE	4 129 414,12
ROYAUME-UNI	31 716 539,56

TOTAL

302 078 853,93

Contributions volontaires au Conseil de l'Europe en 2012 (€)

ÉTATS MEMBRES

1	NORVÈGE	2 563 697,23
2	SUÈDE	2 454 681,95
3	FONDS FIDUCIAIRE POUR LES DROITS DE L'HOMME	1 693 365,00
4	SUISSE	1 129 770,77
5	FINLANDE	726 527,18
6	FRANCE	718 350,00
7	PAYS-BAS	685 064,50
8	DANEMARK	537 318,38
9	ALLEMAGNE	285 660,00
10	LUXEMBOURG	275 168,02
11	ROYAUME-UNI	223 498,38
12	BELGIQUE	179 000,00
13	ITALIE	168 078,77
14	ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (EEA)	135 150,00
15	ROUMANIE	120 000,00
16	PORTUGAL	142 582,00
17	LIECHTENSTEIN	116 461,04
18	FÉDÉRATION DE RUSSIE	111 670,20
19	MONACO	109 065,06
20	IRLANDE	80 000,00
21	POLOGNE	70 065,44
22	AUTRICHE	57 834,83
23	TURQUIE	50 000,00
24	ANDORRE	24 200,00
25	ESTONIE	17 000,00
26	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	16 000,00
27	AZERBAÏDJAN	15 775,96
28	ARMÉNIE	6 836,32
29	HONGRIE	6 328,22
30	CHYPRE	5 221,00
31	BULGARIE	3 000,00
32	SERBIE	3 000,00
33	SLOVAQUIE	2 000,00
34	ISLANDE	1 891,07
35	CROATIE	1 000,00

TOTAL ÉTATS MEMBRES 12 735 261,32

ÉTATS OBSERVATEURS

1	ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	1 127 690,72
2	SAINT-SIÈGE	80 393,00
3	JAPON	45 206,00
4	ISRAËL	17 500,00

TOTAL ÉTATS OBSERVATEURS 1 270 789,72

UNION EUROPÉENNE

PROGRAMMES CONJOINTS	21 705 963,21
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	1 731 275,00

TOTAL UNION EUROPÉENNE 23 437 238,21

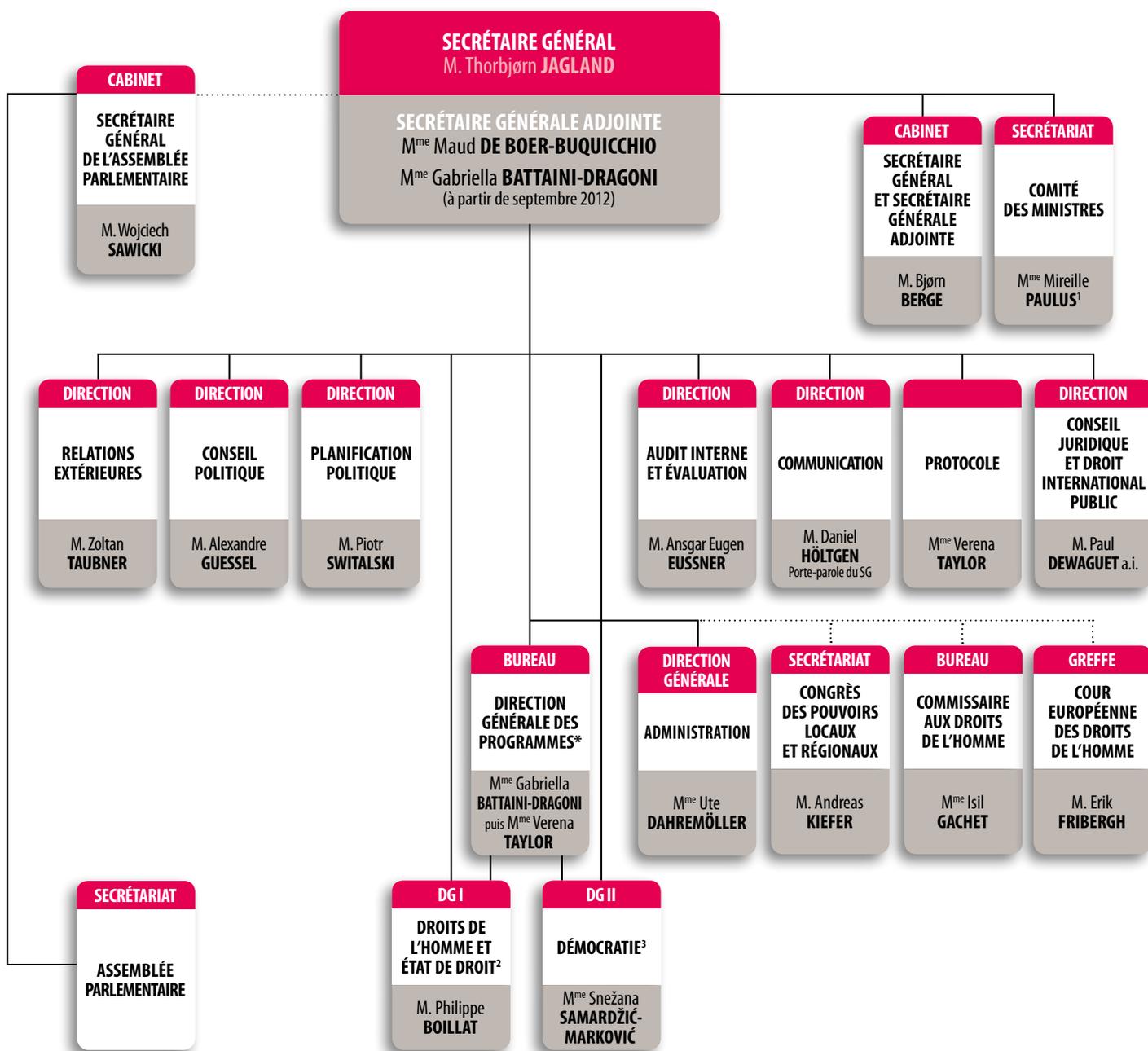
AUTRES

1	ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	70 500,00
2	OPEN SOCIETY FOUNDATIONS	65 921,68
3	JUGEND FÜR EUROPA	40 000,00
4	UNION DES ASSOCIATIONS EUROPÉENNES DE FOOTBALL	32 000,00
5	FONDATION DU JAPON	31 000,00
6	VISA EUROPE	20 000,00
7	SERVICE INTERNATIONAL POUR LA JEUNESSE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE (IJAB)	19 000,00
8	UNIVERSITY OF VIENNA	11 582,40
9	CASSA DI RISPARMIO DI FIRENZE	10 000,00

TOTAL AUTRES 300 004,08

GRAND TOTAL 2012 37 743 293,33

Organigramme du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe



1. Bureau de la DG PROG coordonne les activités intergouvernementales
2 et 3. DG I, DG II rapportent au Secrétaire général

Cette publication présente
les travaux menés
au cours de l'année 2012
par les différents organes
et secteurs d'activité
du Conseil de l'Europe,
en présentant une
sélection de points forts et
de réalisations de l'Organisation.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation
de défense des droits de l'homme du continent.
Sur ses 47 États membres, 28 sont
aussi membres de l'Union européenne.
Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé
la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant
à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.
La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise
en œuvre de la Convention dans les États membres.